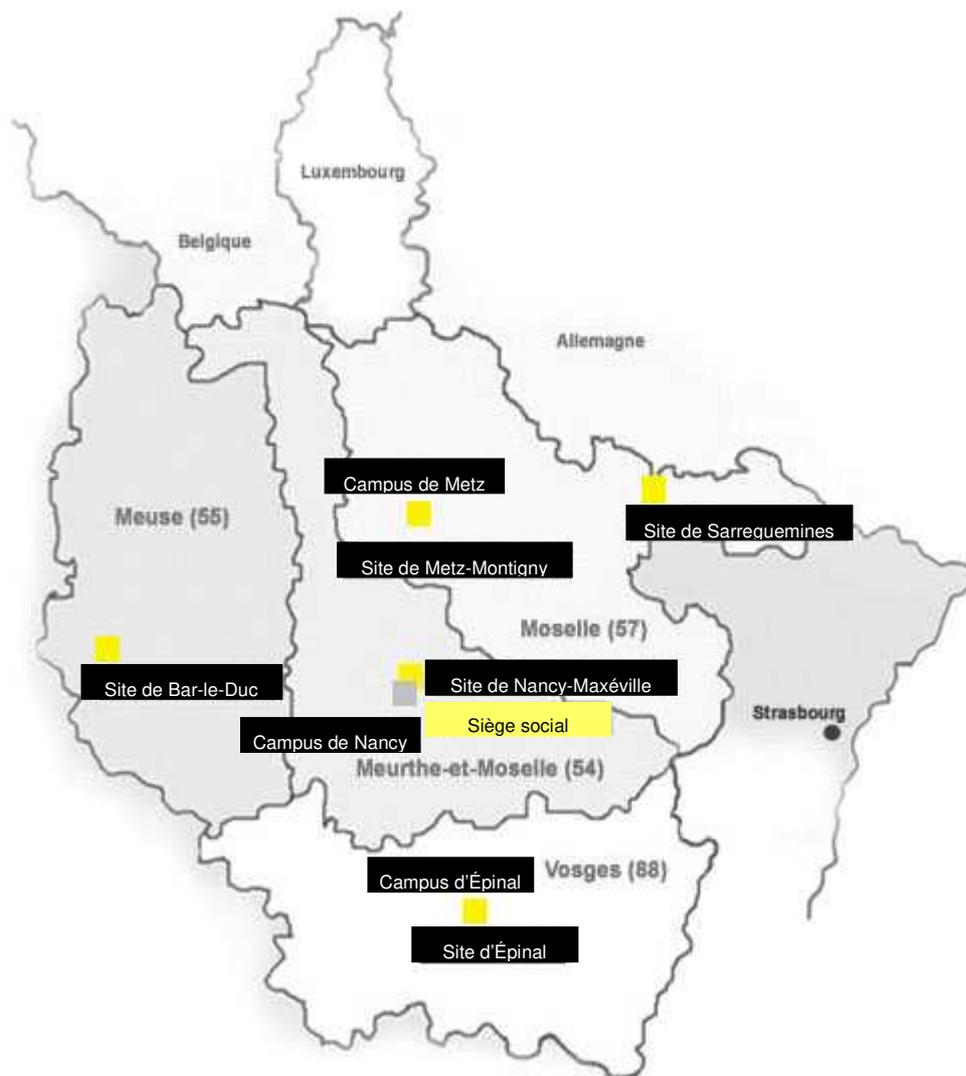


Formation initiale et diplomation des lauréats des concours de l'enseignement

INSPÉ de Lorraine

Juin 2022



Dates des délibérations

Conseil de l'INSPÉ de Lorraine : (avis sur les principes par les représentants de l'Université et du recteur et les élus du Conseil)	8 avril 2022
Conseil de l'INSPÉ de Lorraine : (avis sur l'ensemble du projet partenarial)	24 juin 2022
Conseil du collégium Interface : (avis)	juin 2022
Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine : (avis sur le diplôme interuniversitaire DIU et sa déclinaison, avis sur le certificat et la formation attenante)	5 juillet 2022
Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine : (décision de création du DIU et du Certificat, décision d'ouverture des parcours de formation)	11 juillet 2022

Rattachement administratif

Ouverture à la rentrée 2022

Composante assurant la responsabilité pédagogique et administrative : INSPÉ de Lorraine

Responsable pédagogique de la formation : Fabien SCHNEIDER

Fonction : Directeur de l'INSPÉ de Lorraine

Coordonnées téléphoniques : 03 72 74 22 04

Portable : 06 74 98 20 29

Courriel : fabien.schneider@univ-lorraine.fr

Références réglementaires et ministérielles (en annexes)

- Arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires (version au 1^{er} septembre 2022)
- Fiche DGRH sur la formation initiale statutaire des professeurs stagiaires
- Lettre du 2 mai 2022 des ministres MENJS et MESRI sur le financement de l'année de titularisation

Sommaire

Table des matières

Sommaire.....	3
Avant-propos.....	4
1) DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier »	5
1.1 Présentation et objectifs de la formation	5
1.2 Partenariats.....	8
1.3 Organisation des enseignements et modalités d'évaluation	9
1.4 Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles.....	11
1.5 Parcours « Premier degré » (professeur des écoles).....	13
1.6 Parcours « Second degré » (professeur de collège et de lycée)	14
1.7 Parcours « Encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation).....	15
2) Déclinaison pédagogique du DIU pour les FS-MT	17
2.1 1 ^{er} degré - maquette de formation pour les FS-MT	17
2.2 2 nd degré et conseillers principaux d'éducation – maquette de formation pour les FS-MT	23
3) Parcours de formation pour les FS-TP.....	34
3.1 1 ^{er} degré – maquette de formation pour les FS-TP	34
3.2 2 nd degré et Conseillers principaux d'éducation – maquette de formation pour les FS-TP	40
4) Jury.....	51
4.1 DIU « Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier » - FS-MT.....	51
4.2 Certificat « Professeurs et CPE stagiaires - Approfondissement et consolidation » - FS-TP	51
5) Équipe de formation	51
6) Évaluation des enseignements par les stagiaires	52
7) Modèle économique – explicitation des notices financières	52
7.1 Effectifs prévisionnels	52
7.2 Coût de la formation.....	53
7.3 Financement fléché par le MENJ.....	53
7.4 Apport du rectorat et des DSDEN.....	53
7.5 Apports en moyens délégués	53
7.6 Extrait des notices financières	54
ANNEXE 1 : notice financière du DIU	55
ANNEXE 2 : notice financière du Certificat	56
ANNEXE 3 : arrêté du 18 juin 2014.....	57
ANNEXE 4 : fiche DGRH sur la formation initiale statutaire des professeurs stagiaires	61
ANNEXE 5 : lettre des ministres du MENJS et du MESRI sur le financement	63

Avant-propos

La réforme de la formation des enseignants, engagée en 2019 par la loi « Pour une école de la confiance », a modifié la place des concours de recrutement de l'Éducation nationale et par là l'organisation des cursus de formation pour devenir enseignant. Ainsi, à partir de la rentrée 2022, les lauréats des concours deviennent fonctionnaires-stagiaires et se différencient en quatre catégories : les titulaires d'un master MEEF, les titulaires d'un autre master, les dispensés de la condition de diplôme, les personnes disposant d'une expérience professionnelle significative.

L'**arrêté du 18 juin 2014** modifié en février 2022 stipule notamment que :

- les lauréats fonctionnaires-stagiaires bénéficient d'un parcours de formation adapté ;
- le parcours de formation adapté est défini par une commission académique présidée par le recteur d'académie ou son représentant ;
- le parcours de formation adapté est constitué à partir d'une offre de formation conçue par l'INSPÉ en lien avec le rectorat d'académie ;
- les lauréats des concours disposant d'un master MEEF ou d'une expérience professionnelle significative sont affectés sur un poste à temps plein et bénéficient d'un crédit de 10 à 20 jours de formation dans le cadre d'un parcours d'approfondissement ou d'un parcours de consolidation ;
- les autres lauréats sont affectés à mi-temps de responsabilité et de formation, ils bénéficient d'un parcours d'adaptation en alternance ;
- tous les lauréats fonctionnaires-stagiaires bénéficient d'un tutorat.

Deux parcours de formation serviront d'appui à la formation adaptée préconisée par l'arrêté :

- un **parcours de formation « Entrée dans le métier » pour FS-MT** (fonctionnaires-stagiaires à mi-temps) ;
- un **parcours de formation « Approfondissement et consolidation » pour FS-TP** (fonctionnaires-stagiaires à temps plein).

Ces deux parcours seront déclinés pour les fonctionnaires-stagiaires du 1^{er} degré, les fonctionnaires-stagiaires du 2nd degré et les fonctionnaires-stagiaires conseillers principaux d'éducation (CPE).

Un groupe de travail DGESCO / DGESIP / DGRH / R-INSPÉ et France Universités a retenu que le parcours de formation « entrée dans le métier » pour les fonctionnaires-stagiaires à mi-temps (FS-MT) serait diplômant dans le cadre d'un diplôme interuniversitaire national intitulé : **DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »**.

La politique générale de formation continue de l'Éducation nationale en vigueur actuellement demande que les formations débouchent sur une attestation ou une certification. Aussi est-il proposé de sanctionner le parcours de formation « approfondissement et consolidation » pour les fonctionnaires-stagiaires à mi-temps (FS-TP) par une certification délivrée par l'Université intitulée : **Certificat « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - approfondissement et consolidation du métier »**.

Il est utile de noter que la formation des fonctionnaires-stagiaires ne disposant pas d'un master MEEF était combinée jusqu'à présent avec la formation des étudiants-fonctionnaires-stagiaires devant finir leur master MEEF. D'un autre côté les fonctionnaires-stagiaires disposant d'un master MEEF bénéficiaient d'une formation spécifique appelée « formation Post-MEEF » tandis que les fonctionnaires-stagiaires disposant d'une expérience professionnelle significative bénéficiaient en 2nd degré d'une formation construite avec l'INSPÉ, prise en charge et pilotée par le rectorat.

D'un autre côté les ministères spécifient bien que la formation des fonctionnaires-stagiaires relève de la formation initiale (voir notamment l'intitulé de l'arrêté du 18 juin 2014). À ce titre les étudiants et étudiants-fonctionnaires-stagiaires sont comptés depuis lors dans les effectifs des étudiants en formation initiale à l'Université et leur formation relève des moyens délégués.

Ce dossier propose à l'avis ou la validation des Conseils :

- l'adhésion au cadre du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » dans l'objectif de délivrer ce diplôme interuniversitaire ;
- la déclinaison pédagogique lorraine du cadrage du DIU sur les parcours 1^{er} degré, 2nd degré et CPE pour les fonctionnaires-stagiaires mi-temps (FS-MT) ;
- les parcours de formation pour les fonctionnaires-stagiaires temps plein (FS-TP) ;
- la délivrance d'une certification : certificat « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - approfondissement et consolidation du métier » pour les stagiaires temps plein (FS-TP) ;
- la validation du modèle économique.

Les dispositifs de formation proposés par le dossier s'adressent au public de fonctionnaires-stagiaires définis par l'arrêté du 18 juin 2014 affectés pour leur stage en Lorraine.

Les dispositifs se réalisent en partenariat entre l'INSPÉ/Université et l'Académie de Nancy-Metz.

1) DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier »



CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

1.1 Présentation et objectifs de la formation

❖ 1- Objectifs de la formation

Brève présentation :	<p>Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires.</p> <p>La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire-stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).</p> <p>En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.</p> <p>Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.</p>
Motivation de votre demande et contexte :	<p>L'arrêté du 4 février 2022¹ modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.</p> <p>La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).</p>

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

Liste des activités visées par le diplôme :	<ul style="list-style-type: none">• Parcours « premier degré » (professeur des écoles)- Partage des principes et des valeurs de la République- Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative- Promotion de l'égalité filles-garçons- Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques- Animation et gestion d'un groupe d'élèves- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage- Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle <ul style="list-style-type: none"> • Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques, ...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'EPL (collectivité territoriale, associations, ...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle <ul style="list-style-type: none"> • Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants, ...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...) - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire
--	--

Liste des compétences attestées :	La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire-stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013) ² . 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.
Contenus	Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

	<p>L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.</p> <p>De plus, elle comprend une formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la laïcité et aux valeurs de la République ; - à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; - à l'égalité filles-garçons ; - au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. <p>Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.</p>
--	--

1.2 Partenariats

INSPÉ	Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie
INSPÉ d'Aix-Marseille	Aix-Marseille Université (AMU)
INSPÉ de l'académie d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
INSPÉ de l'académie de Bordeaux	Université de Bordeaux (UB)
INSPÉ de Bourgogne	Université de Bourgogne (uB)
INSPÉ de Bretagne	Université Bretagne occidentale
INSPÉ Normandie Caen	Université Caen Normandie
INSPÉ Centre Val de Loire	Université d'Orléans
INSPÉ Clermont Auvergne	Université Clermont Auvergne (UCA)
INSPÉ de Corse	Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP)
INSPÉ de l'académie de Créteil	Université Paris-Est Créteil (UPEC)

² https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

INSPÉ de Franche-Comté	Université de Franche-Comté (UFC)
INSPÉ de l'académie de Grenoble	Université Grenoble Alpes, ou Université Grenoble Alpes et Université Savoie Mont-Blanc (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe	Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de Guyane	Université de Guyane
INSPÉ de l'académie de La Réunion	Université de La Réunion
INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de- France	Université de Lille
INSPÉ de l'académie de Limoges	Université de Limoges
INSPÉ de Lorraine	Université de Lorraine
INSPÉ de l'académie de Lyon	Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL). Universités Lyon2, Lyon3 et Jean Monnet de St Etienne (<i>partenaires</i>)
INSPÉ de Martinique	Université des Antilles (UA)
INSPÉ de l'académie de Montpellier	Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de Nantes	Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université.
INSPÉ de l'académie de Nice	Université Côte d'Azur et Université de Toulon (<i>sous condition de validation du CAC</i>)
INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie	Université de la Nouvelle-Calédonie
INSPÉ de l'académie de Paris	Sorbonne Université et Paris 1 Panthéon Sorbonne, Sorbonne nouvelle, université Paris cité et l'INALCO
INSPÉ de l'académie de Poitiers	Université de Poitiers - La Rochelle Université (<i>partenaire</i>)
INSPÉ de la Polynésie française	Université de Polynésie française
INSPÉ de l'académie de Reims	Université de Reims (URCA)
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre	Université de Rouen Normandie (URN)
INSPÉ de l'académie de Strasbourg	Université de Strasbourg (NB : au final l'université partenaire - l'UHA - ne sera pas concernée par l'inscription des FS)
INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées	Université Toulouse - Jean Jaurès
INSPÉ de l'académie de Versailles	CY Cergy Paris université, Université Paris Nanterre, Université d'Evry Val d'Essonne, Université Paris Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

1.3 Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

❖ 1- Organisation enseignements et stage	
Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	- Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation à l'INSPÉ	
Volume horaire global de la formation par inscrit :	220 à 250 heures
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
Suivi du stage :	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'Éducation nationale dans le cadre d'un tutorat.
Production d'un travail de nature réflexive	
Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

❖ 2- Modalités d'évaluation des usagers	
Objet d'évaluation	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique ».

1.4 Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire. CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p>
Professeurs documentalistes		<p>Les 4 compétences suivantes s'ajoutent aux cinq compétences P1 à P5 :</p> <p>D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information</p> <p>D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir</p> <p>D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement</p> <p>D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p>
CPE		<p>C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps</p> <p>C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement</p> <p>C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire</p> <p>C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif</p> <p>C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative</p> <p>C7. Participer à la construction du parcours des élèves</p> <p>C8. Travailler dans une équipe pédagogique</p>	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

1.5 Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)

Attendus en fin de formation

- « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none"> · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

- « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus

Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

1.6 Parcours « Second degré » (professeur de collège et de lycée)

Attendus en fin de formation

- « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :

- mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;
- déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;
- analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

- « **Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

1.7 Parcours « Encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Attendus en fin de formation

- « **Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale** »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « **Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves** »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire

Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

- **« Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »**

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

2) Déclinaison pédagogique du DIU pour les FS-MT

2.1 1^{er} degré - maquette de formation pour les FS-MT

Explicitation des principes retenus pour le cadre de formation

Trois blocs de compétences permettent de définir le profil attendu d'un enseignant du XXI^e siècle (en référence au texte institutionnel *Former l'enseignant du XXI^e siècle*)

- **BC1 - Le professeur des écoles, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale**

Ce premier bloc de compétences traite des compétences relatives au cadre de l'action de l'enseignement, c'est-à-dire son contexte institutionnel (législatif, réglementaire, institutionnel et fonctionnel). Il s'agit de construire la posture d'enseignant par l'appropriation de l'ensemble des données constitutives du cadre institutionnel et d'en décliner les conséquences dans son action quotidienne.

- **BC2 - Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages -**

Ce deuxième bloc constitue le cœur et la structure du métier d'enseignant. Il est envisagé sous trois aspects : conception, mise en œuvre, évaluation et régulation des apprentissages dans les cadres des programmes.

- **BC3 - L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel**

Ce troisième bloc renvoie au développement professionnel par l'analyse réflexive, l'intégration des travaux des professionnels et de la recherche et l'auto-formation. Il relève de la construction d'une posture réflexive qui chapeaute les deux autres blocs.

Quatre modules de formation contribuent à l'acquisition des compétences attendues. Tous concourent aux trois blocs avec une coloration majeure-mineure. Les attendus de compétences du bloc 3 sont travaillés dans les 4 modules de formation.

- **Module 1** – S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle
- **Module 2** – Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles
- **Module 3** – Compléter sa formation didactique
- **Module 4** – Tutorat de stage et accompagnement

Pour chaque module, les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignants et auxquelles ils sont confrontés, et des projets de formation des élèves. Ces apports contribuent à une mise à distance et un étayage de la pratique.

Évaluation

Les compétences sont évaluées selon deux registres dans le cadre de trois situations intégratrices.

Situation intégratrice 1 : Construire sa posture d'enseignant dans l'école et dans la classe. Cette situation est validée par un écrit réflexif mobilisant prioritairement les attendus indiqués dans le module 1.

Situation intégratrice 2 : Développer sa pratique didactique et pédagogique. Cette situation est validée par une présentation en séminaire, en mobilisant prioritairement les attendus du bloc de compétence 2.

Situation intégratrice 3 : Développer sa réflexivité. Cette situation est validée par un retour réflexif sur le développement de sa professionnalité au travers d'attendus choisis dans les blocs de compétences 1 et 2 et en mobilisant les compétences du bloc 3.

Outre ces trois situations intégratrices, la formation et l'acquisition des compétences exigeront un engagement en formation et dans les différents travaux activités et réalisation qui s'y dérouleront. Cet engagement sera sanctionné par un système de quitus pour les modules 2 et 3.

Prévisionnel du nombre de groupes (estimation des effectifs 2022-2023 : 80 stagiaires)

4 ou 5 groupes selon la répartition des fonctionnaires-stagiaires sur les 4 départements de l'académie.

Tableau récapitulatif

	Majeure	Mineure	Modules de formation	Éléments de formation	Modalités de formation	Modalités	horaires	Travail personnel	S9	S10
Module 1	Bloc 1	Bloc 3	S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle	Séminaire sur le métier d'enseignant acteur du service public d'éducation	Séminaire, rencontres avec les professionnels experts, travaux de groupes...	TD	35	35	20	15
				Analyse de la pratique	Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la construction de la professionnalité					
Module 2	Bloc 2	Bloc 3	Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles	Questions didactiques et pédagogiques	Séminaire	TD	50	150	30	20
					Ateliers d'analyse de pratique didactique					
Module 3	Bloc 2	Bloc 3	Compléter sa formation didactique	Formation didactique en fonction des besoins repérés	Formation complémentaire	TD	70	180	40	30
					Ateliers					
Module 4	Bloc 1, 2 et 3 (en fonction des choix)		Tutorat de stage et accompagnement	Suivi par les tuteurs Inspé DSDEN sur les gestes professionnels	Visites, entretiens, définition d'observations complémentaires					
Stage	Bloc 1, 2 et 3 (intégration des trois blocs)		Stage	Stage à mi-temps sur 2 jours/semaines + ORS				800		
Total							240	1350	130	110

Maquette d'évaluation

L'évaluation est composée de trois situations intégratrices non compensables entre elles, validées en une session.

Le quitus sur l'engagement en formation est attribué en fonction de la présence en formation et de la participation à l'ensemble des travaux formatifs de chacun des modules de formation.

		Modalité	Durée
SI 1	Construire sa posture d'enseignant dans l'école et dans la classe	Écrit réflexif à rendre	
SI 2	Développer sa pratique didactique et pédagogique	Écrit à rendre + présentation orale en groupe	15 min
SI 3	Développer sa réflexivité	Soutenance orale	45 min
Quitus (engagement en formation)			

Module 1 - S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle			
	Horaires	Répartition semestrielle	
		S9	S10
TD	35	20	15
TP	35	20	15
Situations intégratrices visées			
Situation intégratrice 1 : construire sa posture d'enseignant dans l'école et dans la classe Situation intégratrice 3 : développer sa réflexivité			
Attendus visés			
Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité			
Éléments de formation			
Séminaire : position du cadre de référence et de la posture de référence incluant les problématiques relatives aux droits et devoirs des enseignants, à la connaissance de l'école, au fonctionnement de la communauté éducative (TD) – Cette partie de la formation a pour objet- à partir de la situation de stage - d'expliciter les cadres réglementaires de l'action de l'enseignant, d'identifier son rôle au sein de la pratique de la classe et des relations avec les différents membres de la communauté éducative (parents, commune....). Le terme de séminaire adopté pour la forme d'enseignement indique que les contributions des participants, issues de l'analyse de leur situation spécifique, y joueront un rôle essentiel. C'est en fonction de cette analyse que seront amenés les cadres plus généraux. Analyse de la pratique professionnelle (TP) – Ce pan de la formation est fondé sur la démarche de l'analyse de la pratique professionnelle où des situations professionnelles vécues sont envisagées et analysées en commun.			
Relation aux cahiers des charges de la formation ((laïcité et VLR ; égalité fille garçon....)			
Laïcité et valeurs de la République : 24 heures Egalité filles garçon : 8 heures Inclusion scolaire : 8 heures 6 heures seront consacrées spécifiquement aux problématiques réglementaires, déontologiques et éthiques relatives aux environnements numériques.			
Éléments de progressivité et de programmation			
<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire : Il se met en place dès le début de l'année avant même le début du stage. Il rappelle : <i>Le positionnement de l'enseignant</i> <i>Les exigences générales de sécurité</i> <i>Les règles de confidentialités et l'usage du numérique</i> <i>Les exigences relatives à l'organisation de la classe</i> - Analyse de la pratique professionnelle : la réflexivité plus approfondie visée par cette analyse se manifeste par la construction de la posture professionnelle de l'enseignant et le passage d'une première logique de mise en place à une logique plus proactive d'évolution. <ul style="list-style-type: none"> - un premier temps accompagne l'entrée en pratique professionnelle - dans un deuxième temps, tout en laissant une parole libre, l'analyse de pratique se concentre sur les thématiques centrales de la construction de la posture des enseignants en lien avec des problématiques pédagogiques et éducatives. 			

Module 2 – Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles			
	Horaires	Répartition semestrielle	
		S9	S10
TD	50	30	20
TP	30	10	20
Situation intégratrices visées			
Situation intégratrice 2 : pratique didactique et pédagogique du professeur des écoles			
Situation intégratrice 3 : développer sa réflexivité			
Attendus visés			
Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN			
A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes			
Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages			
A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action			
A22 - Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés			
A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés			
A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation			
A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour :			
- mesurer les acquis des élèves (résultats, processus)			
- déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés			
- analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter			
Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel			
A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves			
A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité			
A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier			
A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs			
A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques			
A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)			
Éléments de formation			
Ce module a pour objet d'amener les fonctionnaires-stagiaires à travailler sur des thématiques didactiques et pédagogiques en incluant des questions plus transversales sur les plans didactiques et pédagogiques, en lien notamment avec les attendus A22, A23, A24 et A26. Cette première orientation fera une large place à des démarches d'analyse de pratiques orientées par la didactique.			
- écrits et gestes professionnels			
- analyse de pratique didactique			
- travail sur la diversité des publics et l'accessibilité didactique			
Éléments de progressivité et de programmation			
(a) La formation commencera dès avant la rentrée scolaire par l'abord des questions relatives à l'accueil des élèves, l'installation de la classe, les premiers cours et la découverte des outils du maître			
(b) Elle se poursuivra par un travail autour des premiers écrits en lien avec la classe (cahier journal, fiches de séance et séquence. Y sera également posé le vocabulaire professionnel nécessaire.			
(c) Les fonctionnaires stagiaires seront amenés à travailler sur des questions spécifiques, par exemple (liste indicative d'exemples...)			
- approche en différenciation successive d'une notion ;			
- exploration de différentes formes de travail d'atelier en maternelle (recherche théorique et pratique)			
- approche interdisciplinaire d'une notion			
- construction interdisciplinaire d'une compétence du socle commun autour de deux cycles.			
- construction d'un suivi à distance et d'une formation hybride			
....			

Module 3 – Compléter sa formation didactique			
	Horaires	Répartition semestrielle	
		S9	S10
TD	70	40	30
TP	20	10	10
Situation intégratrice visée			
Situation intégratrice 3 : développer sa réflexivité			
Attendus visés			
<p>Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture A22 - Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p>			
Éléments de formation			
<p>Ce module inclut les formations venant répondre aux besoins des fonctionnaires-stagiaires en abordant un certain nombre de thématiques didactiques de manière transversale et en accompagnant les fonctionnaires-stagiaires vers l'autonomie et la coopération dans l'acquisition des compléments didactiques en fonction des besoins initiaux repérés.</p> <p>Cette formation inclut pour le premier semestre les éléments nécessaires relatifs à l'éducation physique et sportive, à l'exploitation des ressources et à l'analyse des manuels et des supports pour aller vers une plus grande autonomie dans l'analyse de ces outils.</p> <p>Les travaux pratiques permettent aux fonctionnaires-stagiaires de s'exercer à ces analyses de ressources et de manuels en vue de la mise en œuvre d'enseignements dans les domaines spécifiques peu travaillés par eux.</p> <p>La détermination de ces formations se fait à partir d'une évaluation des besoins des fonctionnaires-stagiaires <i>via</i> notamment les analyses de pratique.</p>			
Relation aux cahiers des charges de la formation (laïcité et VLR ; égalité fille garçon)			
Inclusion scolaire en lien avec les problématiques didactiques et pédagogiques : 9 heures			
Éléments de progressivité et de programmation			
<p>Le premier semestre introduira les éléments nécessaires à la construction de l'autonomie en formation didactique en même temps qu'elle fera le lien entre les acquis de la réussite au concours et leur mise en œuvre pratique.</p> <p>Le second semestre poursuivra le travail du premier semestre en s'orientant vers des démarches de formation collaborative et autonomes.</p>			

Module 4 – Tutorat de stage et accompagnement
Ce module ne comporte pas d'heures de formation mais s'articule autour d'un suivi (voir éléments de formation)
Situation intégratrice visée
Situation intégratrice 3 : développer sa réflexivité
Attendus visés
Attendus visés (tous les attendus sont en fait présents, notamment pour la rédaction des rapports de visite. Cependant, la situation d'entretien et de suivi conduit à mettre l'accent sur des compétences plus spécifiques réunies ci-dessous) : Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Éléments de formation
Le tutorat de stage est assuré de manière conjointe par un formateur de l'INSPÉ et un formateur de la DSDEN. Il a pour objectif un suivi pédagogique et didactique de la pratique du stage ainsi que le dégagement de besoins de formation pouvant conduire à des périodes de pratique accompagnée complémentaire en fonction des besoins repérés. Observation de la pratique de stage – L'observation de la pratique de stage concerne notamment la préparation et l'organisation des apprentissages qui sont confiés au fonctionnaire-stagiaire, la gestion de la classe et la conduite des apprentissages ainsi que la prise en compte de la diversité. Elle peut s'opérer selon des modalités diverses. Entretiens et analyses – Les entretiens et analyses portent sur la capacité à rendre compte de son action, la décrire, l'analyser et proposer des pistes de solution.
Éléments de progressivité et de programmation
Les éléments de progressivité sont définis dans le cadrage du stage.

2.2 2nd degré et conseillers principaux d'éducation – maquette de formation pour les FS-MT

Parcours de formation adapté avec prise en compte du parcours académique et professionnel antérieur et des besoins du fonctionnaire-stagiaire identifiés par un diagnostic partagé.

Présentation commune pour le 2nd degré et les CPE

Explication des principes retenus pour le cadre de formation

Trois blocs de compétences permettent de définir le profil attendu d'un enseignant du XXI^e siècle (en référence au texte institutionnel *Former l'enseignant du XXI^e siècle*)

- **BC1 - Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale**

Ce premier bloc de compétences traite des compétences relatives au cadre de l'action de l'enseignement, c'est-à-dire son contexte institutionnel (législatif, réglementaire, institutionnel et fonctionnel). Il s'agit de construire la posture d'enseignant par l'appropriation de l'ensemble des données constitutives du cadre institutionnel et d'en décliner les conséquences dans son action quotidienne.

- **BC2- Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves**

Ce deuxième bloc constitue le cœur et la structure du métier d'enseignant et du CPE. Pour le professeur, il est envisagé sous trois aspects : conception, mise en œuvre, évaluation et régulation des apprentissages dans les cadres des programmes. Pour le CPE : conception de projets éducatifs, mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire, accompagnement des élèves.

- **BC3 - Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel**

Ce troisième bloc renvoie au développement professionnel par l'analyse réflexive, l'intégration des travaux des professionnels et de la recherche et l'auto-formation. Il relève de la construction d'une posture réflexive qui chapeaute les deux autres blocs.

Quatre modules de formation contribuent à l'acquisition des compétences attendues. Tous concourent aux trois blocs avec une coloration majeure-mineure. Les attendus de compétences du bloc 3 sont travaillés dans les 4 modules de formation.

- **Module 1** - Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif
- **Module 2** - Concevoir, mettre en œuvre, conduire, interagir, évaluer, réguler des situations d'enseignement et d'apprentissages ; piloter l'action éducative et la vie scolaire, concevoir des projets éducatifs, mettre en œuvre, accompagner, prévenir
- **Module 3** - S'engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire
- **Module 4** – Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage

Pour chaque module, les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignants et auxquelles ils sont confrontés, et des projets de formation des élèves. Ces apports contribuent à une mise à distance et un étayage de la pratique.

Les compétences des trois blocs sont évaluées dans le cadre de deux situations intégratrices : l'une portant sur le cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat relevant du bloc 1, et l'autre sur une compétence choisie relevant du bloc 2, et pour lesquelles il établira une mise en lien des appropriations réalisées se traduisant dans les gestes professionnels de l'enseignant dans le quotidien de ses classes et de son établissement (bloc 3). Chacune comportera un écrit professionnel de 4 pages point d'appui à un entretien professionnel d'une trentaine de minutes, avec des écrits intermédiaires.

Prévisionnel du nombre de groupes (estimation des effectifs 2022-2023 : 140 stagiaires)

Module 1 : 6 groupes de 25 étudiants,

Module 2 : 7 groupes ETP, CPE, Langues, EPS, Sciences/Maths, SES/Philosophie/Histoire-Géographie, Lettres / Documentation

Module 3 : 18 groupes de 8 étudiants (sur une partie de l'horaire)

Tableau synthétique

	Majeure	Mineure	Modules de formation	Éléments de formation	Modalités de formation	Modalités	Horaires	Travail personnel	S9	S10
Module 0			Présentation de la formation et préparation aux premiers cours				9		9	
Module 1	Bloc 1	Bloc 2 et 3	Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif	Laïcité, égalité, lutte contre les discriminations, processus d'orientation, familles-parents, éducation aux médias, parcours, équipes pédagogiques	Rencontres avec les professionnels experts, travaux de groupes...	TD	32	35	17	15
				Exemples de pratiques professionnelles	Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la mise en action de ces principes dans l'enseignement-apprentissage, et dans l'établissement	TP	35	35	20	15
Module 2	Bloc 2	Bloc 1 et 3	Concevoir, mettre en œuvre, conduire, interagir, évaluer, réguler des situations d'enseignement et d'apprentissages Piloter l'action éducative et la vie scolaire, concevoir des projets éducatifs, mettre en œuvre, accompagner, prévenir.	Didactiques et pédagogie : apprentissages, évaluation-différenciation, transposition didactique, gestion des apprentissages, gestion de classe, sens, interdisciplinarité, numérique pédagogique. Actions éducatives, vie scolaire, parcours des élèves	Ateliers d'accompagnement des enseignants et des CPE dans leur projet de formation des élèves. Travail individuel ou collectif sur des thèmes en relation avec la construction, mise en œuvre et régulation de séquences d'apprentissage, ou avec la conception de l'action éducative, le pilotage de la vie scolaire, l'accompagnement des élèves	TD	74	210	44	30
Module 3	Bloc 1, 2, ou 3		S'engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire	Au choix du fonctionnaire-stagiaire après autoévaluation Autoévaluation et identification des besoins, détermination et appropriation de ressources et retour sur leurs apports quant à la pratique professionnelle	Ateliers d'accompagnement à l'identification des besoins et aux ressources possibles Travail individuel ou collectif en présence ou à distance sur des priorités professionnelles Tutorat et pratique accompagnée	TD	90	216	50	40
Module 4	Bloc 1, 2 et 3 (en fonction des choix)		Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage	Suivi par les tuteurs établissement et Inspé sur les gestes professionnels	Échanges professionnels dans l'établissement formateur, visites des tuteurs, entretiens, observations complémentaires			0		
Stage	Bloc 1, 2 et 3 (intégration des trois blocs)		Stage	Stage à mi-temps sur 3 jours/semaines + ORS Lundi, mardi, vendredi, lundi, mercredi, vendredi EPS				800		
Total heures							240	1296	140	100

Maquette d'évaluation

L'évaluation est composée de deux situations intégratrices non compensables entre elles, validées en une session.

		Modalité	Durée
SI-1	Posture d'enseignant et de CPE dans les classes et dans l'établissement et réflexivité	Écrit et entretien professionnels	25 min
		Engagement en formation (quitus)	
SI-2	Pratique didactique et pédagogique de l'enseignant, mises en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire du CPE, et réflexivité	Écrit et entretien professionnels	25 min
		Engagement en formation (quitus)	

Après une présentation commune de la formation pour le 2nd degré et les CPE, vient une présentation des modules de formation en deux parties spécifiques aux deux catégories de fonctionnaires-stagiaires.

❖ Les quatre modules de formation pour les FS-MT Professeurs 2nd degré

Module 1 – Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	32	17	15
TP	35	20	15
Situation intégratrice			
<p>Situation intégratrice 1 : faire état du cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat relevant du bloc 1 de compétence. Il est attendu une mise en lien des appropriations réalisées se traduisant dans les gestes professionnels de l'enseignant dans le quotidien de ses classes et de son établissement</p> <p>Écrit de 4 pages, entretien 30 minutes.</p>			
Attendus visés			
<p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination</p> <p>A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité</p> <p>A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école</p> <p>A18 – Sait rendre compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles</p> <p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages.</p> <p>A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p> <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Laïcité, égalité, lutte contre les discriminations, processus d'orientation, familles-parents, éducation aux médias, parcours, équipes pédagogiques • Exemples de pratiques professionnelles <p>Cette partie de la formation a pour objet- à partir de la situation de stage - d'expliciter les cadres réglementaires de l'action de l'enseignant, d'identifier son rôle au sein de la pratique de la classe et des relations avec les différents membres de la communauté éducative (parents, commune, ...).</p>			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les professionnels experts, et scientifiques, travaux de groupes, ... • Ateliers d'analyse de pratique professionnelle relative à la mise en action dans l'enseignement-apprentissage et dans l'établissement 			
Éléments de progressivité et de programmation			
<p>Premier semestre : s'inscrire dans le cadre institutionnel en fondant ses décisions sur des principes éthiques et déontologiques et les valeurs de la République, ainsi que sur les règles de fonctionnement (sécurité, numérique).</p> <p>Deuxième semestre : concevoir et mettre en œuvre ces principes dans le processus enseignement- apprentissage et au sein de la communauté éducative. Identifier sa contribution individuelle au projet collectif de l'établissement, de l'École.</p>			

Module 2 – Concevoir, mettre en œuvre, conduire, interagir, évaluer, réguler des situations d'enseignement et d'apprentissages				
	Horaires		Répartition semestrielle	
TD	74		44	30
Situation intégratrice				
<p>Situation intégratrice 2 : faire état du cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat relevant du bloc 2 de compétence. Il est attendu une mise en lien des appropriations réalisées se traduisant dans les gestes professionnels de l'enseignant dans le quotidien de ses classes et de son établissement</p> <p>Écrit de 4 pages, entretien 30 minutes.</p>				
Attendus visés				
<p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire</p> <p>A22 - Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés</p> <p>A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés</p> <p>A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p> <p>A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter <p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p> <p>A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p> <p>A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p> <p>A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p>				
Acquisitions visées				
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un enseignement en identifiant et en mobilisant les notions ou concepts clefs de la discipline et leur transposition en savoirs scolaires dans le cadre des programmes scolaires, en les situant dans une approche curriculaire et interdisciplinaire et en prenant en compte les enjeux épistémologiques propres à la discipline enseignée • Mettre en œuvre en contexte un enseignement (séquences, séance) de manière explicite en mobilisant les approches didactiques et pédagogiques propres à la discipline enseignée, en concevant des évaluations adaptées, en identifiant les progrès et les difficultés des élèves et en construisant des démarches de remédiations, de différenciation et d'inclusion scolaire pour permettre aux élèves d'apprendre et d'apprendre à apprendre • Mettre en œuvre et réguler les apprentissages, mettre en appétence d'apprendre en mobilisant les différentes formes d'organisation pédagogique pour donner du sens et faciliter l'engagement dans les apprentissages, le respect d'autrui et l'acquisition d'une posture citoyenne • Conduire et gérer une classe au regard de la spécificité du public scolaire (l'adolescent), en s'adaptant au contexte classe-établissement, en adoptant une posture d'autorité au service de la mise en apprentissage des élèves 				
Éléments de formation				
Processus d'apprentissages, évaluation-différenciation, transposition didactique, gestion des apprentissages, gestion de classe, sens des apprentissages, numérique pédagogique, approche interdisciplinaire d'une notion				
Modalités de formation				
<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'accompagnement des enseignants dans leur projet de formation des élèves 				

<ul style="list-style-type: none"> Travail individuel ou collectif sur des thèmes en relation avec la construction, mise en œuvre et régulation de séquences d'apprentissage <p>Les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignants stagiaires et auxquelles ils sont confrontés, ainsi que de leurs projets de formation des élèves, et contribuent à une mise à distance et un étayage</p>
Éléments de progressivité et de programmation
Premier semestre : accompagnement de la pratique professionnelle de classe (socle, construction des premières séances, ajustement des outils)
Deuxième semestre : accompagnement vers l'autonomie de la pratique professionnelle de classe

Module 3 – S'engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	90	45	45
Situation intégratrice			
Ce module contribue aux situations intégratrices 1 et 2			
Attendus visés			
<p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages.</p> <p>A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire</p> <p>A22 - Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés</p> <p>A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés</p> <p>A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p> <p>A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p> <p>A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p> <p>A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Au choix du fonctionnaire-stagiaire après autoévaluation Autoévaluation et identification des besoins, détermination et appropriation de ressources et retour sur leurs apports quant à la pratique professionnelle 			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Ateliers d'accompagnement à l'identification des besoins et aux ressources possibles Travail individuel ou collectif en présence ou à distance sur des priorités professionnelles Tutorat et pratique accompagnée 			
Éléments de progressivité et de programmation			
Premier semestre : autoévaluation et aide à la détermination des priorités professionnelles pouvant être travaillées en autonomie et celles exigeant une formation complémentaire ; établissement d'un programme de formation ; appropriation de ressources et retour sur leurs apports quant à la pratique professionnelle			
Deuxième semestre : second travail de détermination du plan de formation complémentaire en fonction de l'évolution des besoins ;			

appropriation et impacts quant à la pratique professionnelle
--

Module 4 – Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage			
		Horaires	Répartition semestrielle
Situation intégratrice			
Ce module contribue aux situations intégratrices 1 et 2			
Attendus visés			
<p>Attendus des 3 blocs ciblés par rapport aux axes de travail identifiés et observés, et mentionnés dans la rédaction des rapports de visite.</p> <p>La situation d'entretien et de suivi conduit à mettre l'accent sur des compétences plus spécifiques mentionnées ci-dessous.</p> <p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages.</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire A22 - Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter</p> <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Suivi par les tuteurs établissement et INSPÉ sur les gestes professionnels <p>Le tutorat de stage est assuré de manière conjointe par le tuteur établissement dans le quotidien de l'établissement et par un tuteur INSPÉ. Il a pour objectif un suivi pédagogique et didactique de la pratique du stage ainsi que l'identification de besoins de formation pouvant conduire à des périodes de pratique accompagnée de stage complémentaire en fonction des besoins repérés.</p>			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Échanges professionnels dans l'établissement avec les tuteurs, les équipes pédagogiques d'établissement - visites des tuteurs Observation de la pratique de stage – elle concerne notamment la préparation et l'organisation des apprentissages qui sont confiés au fonctionnaire-stagiaire, la gestion de la classe et la conduite des apprentissages ainsi que la prise en compte de la diversité. Tuteur établissement : 4 observations/entretiens en classe au 1^{er} semestre et 2 observations/entretiens en classe au 2nd semestre Tuteur INSPÉ : assure le lien avec le tuteur établissement et accompagne le stagiaire en formation ; il établit des points bilans : <ul style="list-style-type: none"> avec le stagiaire 2 fois dans l'année, avec le tuteur établissement et le stagiaire conjointement 2 fois dans l'année dont la visite évaluative 			
Les éléments de progressivité sont définis dans le cadrage du stage			

❖ Les quatre modules de formation pour les FS-MT Conseillers principaux d'éducation

Module 1 – Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	32	17	15
TP	35	20	15
Situation intégratrice			
<p>Situation intégratrice 1 : faire état du cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat relevant du bloc 1 de compétence. Il est attendu une mise en lien des appropriations réalisées se traduisant dans les gestes professionnels de l'enseignant dans le quotidien de ses classes et de son établissement</p> <p>Écrit de 4 pages, entretien 30 minutes.</p>			
Attendus visés			
<p>BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination</p> <p>A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité</p> <p>A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école</p> <p>A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles</p> <p>BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)</p> <p>A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Laïcité, égalité, lutte contre les discriminations, processus d'orientation, familles-parents, éducation aux médias, parcours, équipes pédagogiques • Exemples de pratiques professionnelles <p>Cette partie de la formation a pour objet - à partir de la situation de stage - d'expliciter les cadres réglementaires de l'action du CPE, d'identifier son rôle au sein de la pratique de la classe et des relations avec les différents membres de la communauté éducative (parents, commune, ...).</p>			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les professionnels experts, et scientifiques, travaux de groupes... • Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la mise en action de ces principes dans l'enseignement-apprentissage, et dans l'établissement 			
Éléments de progressivité et de programmation			
<p>Premier semestre : s'inscrire dans le cadre institutionnel en fondant ses décisions sur des principes éthiques et déontologiques et les valeurs de la République, ainsi que sur les règles de fonctionnement (sécurité, numérique).</p> <p>Deuxième semestre : concevoir et mettre en œuvre ces principes dans le processus enseignement - apprentissage et au sein de la communauté éducative ; identifier sa contribution individuelle au projet collectif de l'établissement, de l'École.</p>			

Module 2 – Piloter l'action éducative et la vie scolaire, concevoir des projets éducatifs, mettre en œuvre, accompagner, prévenir			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	74	44	30
Situation intégratrice			
<p>Situation intégratrice 2 : faire état du cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat relevant du bloc 2 de compétence. Il est attendu une mise en lien des appropriations réalisées se traduisant dans les gestes professionnels de l'enseignant dans le quotidien de ses classes et de son établissement</p> <p>Écrit de 4 pages, entretien 30 minutes.</p>			
Attendus visés			
BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves			
A20 - Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action			
A21 - Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire			
A22 - Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif			
A23 - Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves			
A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)			
A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement			
A26 - Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés			
BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale			
A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier			
A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes			
BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel			
A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves			
A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité			
A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier			
A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs			
A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques			
A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)			
Éléments de formation			
Actions éducatives, vie scolaire, parcours des élèves			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Ateliers d'accompagnement des CPE dans leur projet de formation des élèves Travail individuel ou collectif sur des thèmes en relation avec la conception de l'action éducative, le pilotage de la vie scolaire, l'accompagnement des élèves 			
Les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les CPE stagiaires et auxquelles ils sont confrontés, ainsi que de leurs projets de formation des élèves. Ces apports contribuent à une mise à distance et un étayage de la pratique.			
Éléments de progressivité et de programmation			
Premier semestre : accompagnement de la pratique professionnelle en établissement			
Deuxième semestre : accompagnement vers l'autonomie de la pratique professionnelle en établissement			

Module 3 – S’engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	90	45	45
Situation intégratrice			
Ce module contribue aux situations intégratrices 1 et 2			
Attendus visés			
BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale			
A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier			
A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes			
BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves			
A20 - Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action			
A21 - Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire			
A22 - Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif			
A23 - Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves			
A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)			
A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement			
A26 - Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés			
BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel			
A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves			
A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité			
A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier			
A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs			
A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Au choix du fonctionnaire-stagiaire après autoévaluation • Autoévaluation et identification des besoins, détermination et appropriation de ressources et retour sur leurs apports quant à la pratique professionnelle 			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'accompagnement à l'identification des besoins et aux ressources possibles • Travail individuel ou collectif en présence ou à distance sur des priorités professionnelles • Tutorat et pratique accompagnée 			
Éléments de progressivité et de programmation			
Premier semestre : autoévaluation et aide à la détermination des priorités professionnelles pouvant être travaillées en autonomie et celles exigeant une formation complémentaire ; établissement d'un programme de formation ; appropriation de ressources et retour sur leurs apports quant à la pratique professionnelle			
Deuxième semestre : second travail de détermination du plan de formation complémentaire en fonction de l'évolution des besoins. Appropriation et impacts quant à la pratique professionnelle			

Module 4 – Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage			
		Horaires	Répartition semestrielle
Situation intégratrice			
Ce module contribue aux situations intégratrices 1 et 2			
Attendus visés			
<p>Des attendus des 3 blocs ciblés par rapport aux axes de travail identifiés et observés, et mentionnés dans la rédaction des rapports de visite.</p> <p>La situation d'entretien et de suivi conduit à mettre l'accent sur des compétences plus spécifiques mentionnées ci-dessous.</p> <p>BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>A20 - Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action A21 - Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire A22 - Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif A23 - Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO) A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement A26 - Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés</p> <p>BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi par les tuteurs établissement et INSPÉ sur les gestes professionnels <p>Le tutorat de stage est assuré de manière conjointe par le tuteur établissement dans le quotidien de l'établissement et par un tuteur INSPÉ. Il a pour objectif un suivi pédagogique et didactique de la pratique du stage ainsi que l'identification de besoins de formation pouvant conduire à des périodes de pratique accompagnée de stage complémentaire en fonction des besoins repérés.</p>			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Échanges professionnels dans l'établissement avec les tuteurs, les équipes pédagogiques d'établissement - visites des tuteurs • Observation de la pratique de stage • <u>Tuteur établissement</u> : 4 observations/entretiens en classe au 1^{er} semestre et 2 observations/entretiens en classe au 2nd semestre <u>Tuteur INSPÉ</u> : assure le lien avec le tuteur établissement et accompagne le stagiaire en formation. Il établit des points bilans : <ul style="list-style-type: none"> - avec le stagiaire 2 fois dans l'année, - avec le tuteur établissement et le stagiaire conjointement 2 fois dans l'année dont la visite évaluative 			
Les éléments de progressivité sont définis dans le cadrage du stage			

3) Parcours de formation pour les FS-TP

3.1 1^{er} degré – maquette de formation pour les FS-TP

Explicitation des principes retenus pour le cadre de formation

Trois blocs de compétences permettent de définir le profil attendu d'un enseignant du XXI^e siècle (en référence au texte institutionnel *Former l'enseignant du XXI^e siècle*)

- BC1 - Le professeur des écoles, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale**
 Ce premier bloc de compétences traite des compétences relatives au cadre de l'action de l'enseignement, c'est-à-dire son contexte institutionnel (législatif, réglementaire, institutionnel et fonctionnel). Il s'agit de construire la posture d'enseignant par l'appropriation de l'ensemble des données constitutives du cadre institutionnel et d'en décliner les conséquences dans son action quotidienne.
- BC2 - Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages -**
 Ce deuxième bloc constitue le cœur et la structure du métier d'enseignant. Il est envisagé sous trois aspects : conception, mise en œuvre, évaluation et régulation des apprentissages dans les cadres des programmes.
- BC3 - L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel**
 Ce troisième bloc renvoie au développement professionnel par l'analyse réflexive, l'intégration des travaux des professionnels et de la recherche et l'auto-formation. Il relève de la construction d'une posture réflexive qui chapeaute les deux autres blocs.

Quatre modules de formation contribuent à l'acquisition des compétences attendues. Tous concourent aux trois blocs avec une coloration majeure-mineure. Les attendus de compétences du bloc 3 sont travaillés dans les 4 modules de formation.

- Module 1** – S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle
- Module 2** – Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles
- Module 3** – Compléter sa formation didactique
- Module 4** – Tutorat de stage et accompagnement

Pour chaque module, les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignants et auxquelles ils sont confrontés, et des projets de formation des élèves. Ces apports contribuent à une mise à distance et un étayage de la pratique.

Les compétences des trois blocs sont évaluées dans le cadre d'une situation intégratrice portant sur le cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat, et pour laquelle il établira une mise en lien des appropriations réalisées se traduisant dans les gestes professionnels de l'enseignant dans le quotidien de sa (ou ses) classes et au sein de son école. Elle comportera un écrit professionnel de 4 pages (hors annexe), point d'appui à un entretien professionnel d'une trentaine de minutes, avec des écrits intermédiaires. Il sera possible de produire, pour l'entretien, des documents complémentaires.

Prévisionnel du nombre de groupes (estimation des effectifs 2022-2023 : 190 stagiaires)

11 groupes de 17-18 stagiaires selon la répartition des fonctionnaires-stagiaires sur les 4 départements de l'académie.

Tableau récapitulatif

	Majeure	Mineure	Modules de formation	Éléments de formation	Modalités de formation	
Module 1	Bloc 1	Bloc 3	S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle	Séminaire sur le métier d'enseignant acteur du service public d'éducation Analyse de la pratique	Séminaire, rencontres avec les professionnels experts, travaux de groupes... Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la construction de la professionnalité	24h (dont une partie placée fin Août)
Module 2	Bloc 2	Bloc 3	Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles	Questions didactiques et pédagogiques	Séminaire Ateliers d'analyse de pratique didactique	30h (dont une partie placée fin Août)
Module 3	Bloc 2	Bloc 3	Compléter sa formation didactique	Formation didactique en fonction des besoins repérés	Formation complémentaire Ateliers Offre de formation (animations pédagogiques, plan de formation, offre m@gistere et canope...)	Équivalent 12h + 6h heures (trois journées)
Module 4	Bloc 1, 2 et 3 (en fonction des choix)		Tutorat de stage et accompagnement	Suivi par les tuteurs INSPÉ DSDEN sur les gestes professionnels	Visites, entretiens, définition d'observations complémentaires	
Stage	Bloc 1, 2 et 3 (intégration des trois blocs)		Stage	Stage à mi-temps sur 2 jours/semaines + ORS		

Maquette d'évaluation

		Modalité	Durée
SI	Cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat	Écrit à rendre + présentation orale	30 min

Module 1 - S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle
Horaires
24 h (dont une partie placée fin Août)
Attendus visés
<p>Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination</p> <p>A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité</p> <p>A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école</p> <p>A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles</p> <p>Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages</p> <p>A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p> <p>Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>
Élément de formation
<p>Séminaire (TD) : position du cadre de référence et de la posture de référence incluant les problématiques relatives aux droits et devoirs des enseignants, à la connaissance de l'école, au fonctionnement de la communauté éducative – Cette partie de la formation a pour objet – à partir de la situation de stage - d'explicitier les cadres réglementaires de l'action de l'enseignant, d'identifier son rôle au sein de la pratique de la classe et des relations avec les différents membres de la communauté éducative (parents, commune,).</p> <p>Le terme de séminaire adopté pour la forme d'enseignement indique que les contributions des participants, issues de l'analyse de leur situation spécifique y joueront un rôle essentiel. C'est en fonction de cette analyse que seront amenés les cadres plus généraux.</p> <p>Analyse de la pratique professionnelle (TP) – Ce pan de la formation est fondé sur la démarche de l'analyse de la pratique professionnelle où des situations professionnelles vécues sont envisagées et analysées en commun.</p>
Éléments de progressivité et de programmation
<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire : Il commence avant les débuts de l'entrée dans le métier. Il se met en place dès le début de l'année avant même le début du stage. Il rappelle <ul style="list-style-type: none"> <i>Le positionnement de l'enseignant</i> <i>Les exigences et procédures de sécurité</i> <i>Les règles de confidentialités et l'usage du numérique</i> <i>Les exigences relatives à l'organisation de la classe</i> - Analyse de la pratique professionnelle : celle-ci vise une réflexivité plus approfondie. Ce qui est visé par cette analyse est la construction de la posture professionnelle de l'enseignant et le passage d'une première logique de mise en place à une logique plus proactive d'évolution. <ul style="list-style-type: none"> - un tout premier temps accompagne l'entrée en pratique professionnelle - dans un deuxième temps, tout en laissant une parole libre aux élèves, l'analyse de pratique se concentre sur les thématiques centrales de la construction de la posture des enseignants en lien avec des problématiques pédagogiques et éducatives.

Module 2 – Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles
Horaires
30 h (dont une partie placée fin Août)
Attendus visés
<p>Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages</p> <p>A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action</p> <p>A22 - Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés</p> <p>A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés</p> <p>A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter <p>Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p> <p>A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p> <p>A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p> <p>A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p>
Élément de formation
<p>Ce module a pour objet d'amener les fonctionnaires stagiaires à travailler sur des thématiques didactiques et pédagogiques en incluant des questions plus transversales sur les plans didactiques et pédagogiques, en lien notamment avec les attendus A22, A 23, A 24 et A 26. Cette première orientation fera une large place à des démarches d'analyse de pratiques orientées par la didactique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - écrits et gestes professionnels - analyse de pratique didactique - travail sur la diversité des publics et l'accessibilité didactique
Éléments de progressivité et de programmation
<p>(a) La formation commencera avant la rentrée scolaire par l'abord des questions relatives à l'accueil des élèves, l'installation de la classe, les premiers cours et la découverte des outils du maître</p> <p>(b) Elle se poursuivra par un travail autour des premiers écrits en lien avec la classe (cahier journal, fiches de séance et séquence. Y sera également posé le vocabulaire professionnel nécessaire.</p> <p>(c) Les fonctionnaires stagiaires sont amenés à travailler sur des questions spécifiques, par exemple (liste indicative...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - approche en différenciation successive d'une notion ; - exploration de différentes formes de travail d'atelier en maternelle (recherche théorique et pratique) - approche interdisciplinaire d'une notion - construction interdisciplinaire d'une compétence du socle commun autour de deux cycles - construction d'un suivi à distance et d'une formation hybride ...

Module 3 – Compléter sa formation didactique
Horaires
Équivalent 18 h (12h + 6h)
Attendus visés
<p>Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages</p> <p>A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture</p> <p>A22 - Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés</p> <p>A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés</p> <p>A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p> <p>A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p> <p>A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p>
Élément de formation
<p>Ce module inclut les formations venant répondre aux besoins des fonctionnaires en abordant un certain nombre de thématiques didactiques de manière transversale et en accompagnant les fonctionnaires-stagiaires vers l'autonomie et la coopération dans l'acquisition des compléments didactiques en fonction des besoins initiaux repérés.</p> <p>Cette formation inclut pour le premier semestre les éléments nécessaires relatifs à l'éducation physique et sportive, à l'exploitation des ressources et à l'analyse des manuels et des supports pour aller vers une plus grande autonomie dans l'analyse de ces outils.</p> <p>Les travaux pratiques permettent aux fonctionnaires-stagiaires de s'exercer à ces analyses de ressources et de manuels en vue de mise en œuvre d'enseignements dans les domaines spécifiques peu travaillés par eux.</p> <p>La détermination de ces formations se fait à partir d'une évaluation des besoins des fonctionnaires-stagiaires <i>via</i> notamment les analyses de pratique et un travail individuel ou collectif en présence ou à distance sur des priorités professionnelles (6h).</p>
Éléments de progressivité et de programmation
<p>Le premier semestre permettra la définition des besoins et des opportunités de formation. La formation complémentaire débutera principalement à partir de la seconde période scolaire.</p> <p>Le second semestre poursuivra le travail du premier semestre en s'orientant vers des démarches de formation collaborative et autonomes.</p>

Module 4 – Tutorat de stage et accompagnement			
	Horaires	Répartition semestrielle	
CM		S9	S10
TD			
TD			
Situation intégratrice			
Situation intégratrice 3 - Soutenance de stage			
Attendus visés			
<p>Attendus visés (tous les attendus sont en fait présents, notamment pour la rédaction des rapports de visite ; cependant, la situation d'entretien et de suivi conduit à mettre l'accent sur des compétences plus spécifiques réunies ci-dessous) :</p> <p>Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination</p> <p>A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité</p> <p>A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement</p> <p>A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>Le professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages</p> <p>A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p> <p>Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>			
Élément de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Suivi par le tuteur DSDEN sur les gestes professionnels <p>Le tutorat a pour objectif un suivi pédagogique et didactique de la pratique du stage ainsi que l'identification de besoins de formation pouvant conduire à des périodes de pratique accompagnée de stage complémentaire en fonction des besoins repérés.</p> <p>Observation de la pratique de stage – L'observation de la pratique de stage concerne notamment la préparation et l'organisation des apprentissages qui sont confiés au fonctionnaire-stagiaire, la gestion de la classe et la conduite des apprentissages ainsi que la prise en compte de la diversité. Elle peut s'opérer selon des modalités variées et adaptées.</p> <p>Entretiens et analyses – Les entretiens et analyses portent sur la capacité à rendre compte de son action, la décrire, l'analyser et proposer des pistes de solution.</p>			
Éléments de progressivité et de programmation			
Les éléments de progressivité sont définis dans le cadrage du stage.			

3.2 2nd degré et Conseillers principaux d'éducation – maquette de formation pour les FS-TP

Présentation commune pour le 2nd degré et les CPE

Parcours de formation adapté avec prise en compte du parcours académique et professionnel antérieur et des besoins du fonctionnaire-stagiaire identifiés par un diagnostic partagé.

Public concerné : lauréats titulaires d'un master MEEF ou justifiant d'une expérience professionnelle d'enseignement d'au moins un an et demi au cours des trois dernières années dans leur discipline de concours.

Explicitation des principes retenus pour le cadre de formation

Trois blocs de compétences permettent de définir le profil attendu d'un enseignant du XXI^e siècle (en référence au texte institutionnel *Former l'enseignant du XXI^e siècle*)

- **BC1 - Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale**
Ce premier bloc de compétences traite des compétences relatives au cadre de l'action de l'enseignement, c'est-à-dire son contexte institutionnel (législatif, réglementaire, institutionnel et fonctionnel). Il s'agit de construire la posture d'enseignant par l'appropriation de l'ensemble des données constitutives du cadre institutionnel et d'en décliner les conséquences dans son action quotidienne.
- **BC2- Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves**
Ce deuxième bloc constitue le cœur et la structure du métier d'enseignant. Il est envisagé sous trois aspects : conception, mise en œuvre, évaluation et régulation des apprentissages dans les cadres des programmes.
- **BC3 - Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel**
Ce troisième bloc renvoie au développement professionnel par l'analyse réflexive, l'intégration des travaux des professionnels et de la recherche et l'auto-formation. Il relève de la construction d'une posture réflexive qui chapeaute les deux autres blocs.

Quatre modules de formation contribuent à l'acquisition des compétences attendues. Tous concourent aux trois blocs avec une coloration majeure-mineure. Les attendus de compétences du bloc 3 sont travaillés dans les 4 modules de formation.

- **Module 1** - Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif
- **Module 2** - Concevoir, mettre en œuvre, conduire, interagir, évaluer, réguler des situations d'enseignement et d'apprentissages
- **Module 3** - S'engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire ;
- **Module 4** – Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage.

Pour chaque module, les apports sont amenés en partant des situations problèmes, qu'ont à résoudre les enseignants et auxquelles ils sont confrontés, et des projets de formation des élèves. Ces apports contribuent à une mise à distance et un étayage de la pratique.

Les compétences des trois blocs sont évaluées dans le cadre d'une situation intégratrice portant sur le cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat, et pour laquelle il établira une mise en lien des appropriations réalisées se traduisant dans les gestes professionnels de l'enseignant dans le quotidien de ses classes et de son établissement (bloc3). Elle comportera un écrit professionnel de 4 pages point d'appui à un entretien professionnel d'une trentaine de minutes, avec des écrits intermédiaires.

Prévisionnel du nombre de groupes (estimation des effectifs 2022-2023 : 150 stagiaires)

9 groupes de 17-18 stagiaires selon la répartition des fonctionnaires-stagiaires sur les 4 départements de l'académie.

Tableau synthétique

	Majeure	Mineure	Modules de formation	Éléments de formation	Modalités de formation	Modalités	Horaires	temporalité
Module 0			Présentation de la formation et préparation aux premiers cours				12h	Fin août
Module 1	Bloc 1	Bloc 2 et 3	Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif	Laïcité, égalité, lutte contre les discriminations, processus d'orientation, familles-parents, éducation aux médias, parcours, équipes pédagogiques Exemples de pratiques professionnelles	Rencontres avec les professionnels experts, travaux de groupes... Ateliers d'analyse de pratique professionnelle relative à la mise en action de ces principes dans l'enseignement-apprentissage, et dans l'établissement	Conférences et/ou ateliers	24h	année
Module 2	Bloc 2	Bloc 1 et 3	Concevoir, mettre en œuvre, conduire, interagir, évaluer, réguler des situations d'enseignement et d'apprentissages Piloter l'action éducative et la vie scolaire, concevoir des projets éducatifs, mettre en œuvre, accompagner, prévenir.	Didactiques et pédagogie : apprentissages, évaluation-différenciation, transposition didactique, gestion des apprentissages, gestion de classe, sens des apprentissages, interdisciplinarité, numérique pédagogique Actions éducatives, vie scolaire, parcours des élèves	Ateliers d'accompagnement des enseignants et des CPE dans leur projet de formation des élèves. Travail individuel ou collectif sur des thèmes en relation avec la construction, mise en œuvre et régulation de séquences d'apprentissage, ou avec la conception de l'action éducative, le pilotage de la vie scolaire, l'accompagnement des élèves	TD	30h	Journées de 6h de formation septembre-janvier
Module 3	Bloc 1, 2, ou 3		S'engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire	Au choix du fonctionnaire-stagiaire après autoévaluation Écrit et entretien professionnel	Ateliers d'accompagnement à l'identification des besoins et aux ressources possibles Travail individuel ou collectif en présence ou à distance sur des priorités professionnelles Tutorat et pratique accompagnée	TD	équivalent 12h + 6h	Année
Module 4	Bloc 1, 2 et 3 (en fonction des choix)		Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage	Suivi par le tuteur établissement et sur les gestes professionnels	Échanges professionnels dans l'établissement formateur, visites du tuteur, entretiens, observations complémentaires			
Stage	Bloc 1, 2 et 3 (intégration des trois blocs)		Stage	Stage à plein-temps avec un crédit de 10 à 20 jours de formation				
Total heures							Entre 10 et 20 jours de formation	

Maquette d'évaluation

		Modalité	Durée
SI	Cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le candidat	Écrit à rendre + présentation orale en groupe	30 min

Après une présentation commune de la formation pour le 2nd degré et les CPE, vient une présentation des modules de formation en deux parties spécifiques aux deux catégories de fonctionnaires-stagiaires.

❖ Les quatre modules de formation pour les FS-TP Professeurs 2nd degré

Module 1 – Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif			
	Horaires		
TD-TP	24h de formation		
Attendus visés			
<p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination</p> <p>A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité</p> <p>A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A16 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école</p> <p>A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles</p> <p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages.</p> <p>A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p> <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A36 - Intègre des savoirs, maîtrise la complexité, formule des avis à partir d'informations incomplètes ou limitées</p> <p>A37 - Est conscient de la relativité de ses savoirs, des limites de ses choix, des influences qui les affectent et tient compte des implications sociales et éthiques de ses actions dans le domaine de l'éducation</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Laïcité, égalité, lutte contre les discriminations, processus d'orientation, familles-parents, éducation aux médias, parcours, équipes pédagogiques • Exemples de pratiques professionnelles <p>Cette partie de la formation a pour objet- à partir de la situation de stage - d'explicitier les cadres réglementaires de l'action de l'enseignant, d'identifier son rôle au sein de la pratique de la classe et des relations avec les différents membres de la communauté éducative (parents, commune, ...).</p>			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Journées INTERDISCIPLINAIRES ET INTERCATÉGORIELLES • Rencontres avec les professionnels experts, et scientifiques, travaux de groupes, ... • Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la mise en action de ces principes dans l'enseignement-apprentissage, et dans l'établissement 			
Éléments de progressivité et de programmation			
<p>Premier semestre : s'inscrire dans le cadre institutionnel en fondant ses décisions sur des principes éthiques et déontologiques et les valeurs de la République, ainsi que sur les règles de fonctionnement (sécurité, numérique).</p> <p>Deuxième semestre : concevoir et mettre en œuvre ces principes dans le processus enseignement-apprentissage et au sein de la communauté éducative. Identifier sa contribution individuelle au projet collectif de l'établissement, de l'École.</p>			

Module 2 – Concevoir, mettre en œuvre, conduire, interagir, évaluer, réguler des situations d'enseignement et d'apprentissages			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	30h soit 6 journées de formation	5	1
Attendus visés			
<p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages.</p> <p>A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire</p> <p>A22 - Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés</p> <p>A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés</p> <p>A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</p> <p>A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent</p> <p>A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter</p> <p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p> <p>A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p> <p>A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p> <p>A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p> <p>A36 - Intègre des savoirs, maîtrise la complexité, formule des avis à partir d'informations incomplètes ou limitées</p> <p>A37 - Est conscient de la relativité de ses savoirs, des limites de ses choix, des influences qui les affectent et tient compte des implications sociales et éthiques de ses actions dans le domaine de l'éducation</p> <p>A38 - Comprend les problèmes philosophiques et épistémologiques relatifs aux champs disciplinaire et didactique en se fondant sur les connaissances scientifiques acquises</p> <p>A39 - Fait œuvre d'originalité en développant et/ou en mettant en application des idées, dans un contexte d'action ou de recherche</p>			
Acquisitions visées			
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un enseignement en identifiant et en mobilisant les notions ou concepts clefs de la discipline et leur transposition en savoirs scolaires dans le cadre des programmes scolaires, en les situant dans une approche curriculaire et interdisciplinaire et en prenant en compte les enjeux épistémologiques propres à la discipline enseignée • Mettre en œuvre en contexte un enseignement (séquences, séances) de manière explicite en mobilisant les approches didactiques et pédagogiques propres à la discipline enseignée, en concevant des évaluations adaptées, en identifiant les progrès et les difficultés des élèves et en construisant des démarches de remédiations, de différenciation et d'inclusion scolaire pour permettre aux élèves d'apprendre et d'apprendre à apprendre • Mettre en œuvre et réguler les apprentissages, mettre en appétence d'apprendre en mobilisant les différentes formes d'organisation pédagogique pour donner du sens et faciliter l'engagement dans les apprentissages, le respect d'autrui et l'acquisition d'une posture citoyenne • Conduire et gérer une classe au regard de la spécificité du public scolaire (l'adolescent), en s'adaptant au contexte classe-établissement, en adoptant une posture d'autorité au service de la mise en apprentissage des élèves 			
Éléments de formation			
Processus d'apprentissages, évaluation-différenciation, transposition didactique, gestion des apprentissages, gestion de classe, sens des apprentissages, numérique pédagogique, approche interdisciplinaire d'une notion			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'accompagnement des enseignants dans leur projet de formation des élèves • Travail individuel ou collectif sur des thèmes en relation avec la construction, mise en œuvre et régulation de séquences d'apprentissage <p>Les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignants stagiaires et auxquelles ils sont confrontés, ainsi que de leurs projets de formation des élèves, et contribuent à une mise à distance et un étayage</p>			
Éléments de progressivité et de programmation			
Premier semestre : accompagnement de la pratique professionnelle de classe (socle, construction des premières séances, outils)			
Deuxième semestre : accompagnement vers l'autonomie de la pratique professionnelle de classe			

Module 3 – S’engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	12h + 6h		
Attendus visés			
<p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire A22 - Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter</p> <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques A38 - Comprend les problèmes philosophiques et épistémologiques relatifs aux champs disciplinaire et didactique en se fondant sur les connaissances scientifiques acquises</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Au choix du fonctionnaire-stagiaire après autoévaluation (PAF, CANOPE) • Écrit et entretien professionnel : analyse réflexive sur une compétence choisie 			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Travail individuel ou collectif en présence ou à distance sur des priorités professionnelles 			
Éléments de progressivité et de programmation			
<p>Premier semestre : parcours de formation et écrits intermédiaires sur le cheminement d'une compétence Deuxième semestre : entretien professionnel sur le cheminement d'une compétence</p>			

Module 4 – Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage		
	Horaires	Répartition semestrielle
Attendus visés		
<p>Des attendus des 3 blocs ciblés par rapport aux axes de travail identifiés et observés, et mentionnés dans la rédaction des rapports de visite.</p> <p>La situation d'entretien et de suivi conduit à mettre l'accent sur des compétences plus spécifiques mentionnées ci-dessous.</p> <p>BC1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>BC2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages.</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire A22 - Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter</p> <p>BC3 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité A37 - Est conscient de la relativité de ses savoirs, des limites de ses choix, des influences qui les affectent et tient compte des implications sociales et éthiques de ses actions dans le domaine de l'éducation</p>		
Éléments de formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi par le tuteur établissement sur les gestes professionnels <p>Le tutorat a pour objectif un suivi pédagogique et didactique de la pratique du stage ainsi que l'identification de besoins de formation pouvant conduire à des périodes de pratique accompagnée de stage complémentaire en fonction des besoins repérés.</p>		
Modalités de formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Échanges professionnels dans l'établissement avec les tuteurs, les équipes pédagogiques d'établissement - visites des tuteurs • Observation de la pratique de stage – Elle concerne notamment la préparation et l'organisation des apprentissages qui sont confiés au fonctionnaire-stagiaire, la gestion de la classe et la conduite des apprentissages ainsi que la prise en compte de la diversité. • <u>Tuteur établissement</u> : 4 et 6 observations/entretiens en classe au 1^{er} semestre et 2 et 4 observations/entretiens en classe au 2nd semestre 		
Les éléments de progressivité sont définis dans le cadrage du stage		

❖ Les quatre modules de formation pour les FS-TP Conseillers principaux d'éducation

Module 1 – Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif	
	Horaires
TD-TP	Entre 18h et 24h de formation
Attendus visés	
<p>BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination</p> <p>A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité</p> <p>A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A16 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)</p> <p>A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école</p> <p>A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles</p> <p>BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)</p> <p>A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>	
Éléments de formation	
<ul style="list-style-type: none"> • Laïcité, égalité, lutte contre les discriminations, processus d'orientation, familles-parents, éducation aux médias, parcours, équipes pédagogiques • Exemples de pratiques professionnelles <p>Cette partie de la formation a pour objet- à partir de la situation de stage - d'explicitier les cadres réglementaires de l'action du CPE, d'identifier son rôle au sein de la pratique de la classe et des relations avec les différents membres de la communauté éducative (parents, commune, ...).</p>	
Modalités de formation	
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les professionnels experts, et scientifiques, travaux de groupes... • Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la mise en action de ces principes dans l'enseignement-apprentissage, et dans l'établissement 	
Éléments de progressivité et de programmation	
<p>Premier semestre : s'inscrire dans le cadre institutionnel en fondant ses décisions sur des principes éthiques et déontologiques et les valeurs de la République, ainsi que sur les règles de fonctionnement (sécurité, numérique).</p> <p>Deuxième semestre : concevoir et mettre en œuvre ces principes dans le processus enseignement-apprentissage et au sein de la communauté éducative. Identifier sa contribution individuelle au projet collectif de l'établissement, de l'École.</p>	

Module 2 – Piloter l'action éducative et la vie scolaire, concevoir des projets éducatifs, mettre en œuvre, accompagner, prévenir			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	30h soit 6 journées de formation	5	1
Attendus visés			
<p>BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>A20 - Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire</p> <p>A22 - Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif</p> <p>A23 - Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves</p> <p>A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)</p> <p>A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>A26 - Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés</p> <p>BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p> <p>A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p> <p>A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p> <p>A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p>			
Éléments de formation			
Actions éducatives, vie scolaire, parcours des élèves			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'accompagnement des CPE dans leur projet de formation des élèves • Travail individuel ou collectif sur des thèmes en relation avec la conception de l'action éducative, le pilotage de la vie scolaire, l'accompagnement des élèves <p>Les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les CPE stagiaires et auxquelles ils sont confrontés, ainsi que de leurs projets de formation des élèves, et contribuent à une mise à distance et un étayage</p>			
Éléments de progressivité et de programmation			
Premier semestre : accompagnement de la pratique professionnelle dans l'établissement			
Deuxième semestre : accompagnement vers l'autonomie de la pratique professionnelle dans l'établissement			

Module 3 – S'engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire			
	Horaires	Répartition semestrielle	
TD	12h + 6h		
Attendus visés			
<p>BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier</p> <p>A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes</p> <p>BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>A20 - Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action</p> <p>A21 - Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire</p> <p>A22 - Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif</p> <p>A23 - Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves</p> <p>A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)</p> <p>A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>A26 - Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés</p> <p>BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p> <p>A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p> <p>A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques</p>			
Éléments de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Au choix du fonctionnaire-stagiaire après auto-évaluation • Écrit et entretien professionnel : analyse réflexive sur une compétence choisie 			
Modalités de formation			
<ul style="list-style-type: none"> • Travail individuel ou collectif en présence ou à distance sur des priorités professionnelles 			
Éléments de progressivité et de programmation			
<p>Premier semestre : parcours de formation et écrits intermédiaires sur le cheminement d'une compétence</p> <p>Deuxième semestre : entretien professionnel sur le cheminement d'une compétence</p>			

Module 4 – Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage		
	Horaires	Répartition semestrielle
Attendus visés		
<p>Des attendus des 3 blocs ciblés par rapport aux axes de travail identifiés et observés, et mentionnés dans la rédaction des rapports de visite.</p> <p>La situation d'entretien et de suivi conduit à mettre l'accent sur des compétences plus spécifiques mentionnées ci-dessous.</p> <p>BC1 - Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</p> <p>A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés</p> <p>BC2 - Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</p> <p>A20 - Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action A21 - Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire A22 - Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif A23 - Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves A24 - Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO) A25 - Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement A26 - Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés</p> <p>BC3 - Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</p> <p>A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>		
Éléments de formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi par le tuteur établissement sur les gestes professionnels <p>Le tutorat a pour objectif un suivi pédagogique et didactique de la pratique du stage ainsi que l'identification de besoins de formation pouvant conduire à des périodes de pratique accompagnée de stage complémentaire en fonction des besoins repérés.</p>		
Modalités de formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Échanges professionnels dans l'établissement avec les tuteurs, les équipes pédagogiques d'établissement - visites des tuteurs • Observation de la pratique de stage - elle concerne notamment la préparation et l'organisation des apprentissages qui sont confiés au fonctionnaire-stagiaire, la gestion de la classe et la conduite des apprentissages ainsi que la prise en compte de la diversité. • <u>Tuteur établissement</u> : 4 et 6 observations/entretiens en classe au 1^{er} semestre et 2 et 4 observations/entretiens en classe au 2nd semestre 		
Les éléments de progressivité sont définis dans le cadrage du stage		

4) Jury

4.1 DIU « Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier » - FS-MT

FONCTION ou QUALITÉ	NOM - prénom (si connu)
Directeur de l'INSPÉ de Lorraine	SCHNEIDER Fabien
Directeur de la pédagogie (ou son représentant)	LE GALL Pol
Directeur du pôle 1 ^{er} degré de l'INSPÉ	HUSSON LAURENT
Directrice du pôle 2 nd degré de l'INSPÉ	SEVILLA Nathalie
Directeur du pôle DPPEN de l'INSPÉ	ROSSIGNON Jean-Paul
Coordonnateur pédagogique des parcours FS-MT 1 ^{er} degré et 2 nd degré	X
Enseignant ou enseignante de la formation	X

4.2 Certificat « Professeurs et CPE stagiaires - Approfondissement et consolidation » - FS-TP

FONCTION ou QUALITÉ	NOM - prénom (si connu)
Directeur de l'INSPÉ de Lorraine	SCHNEIDER Fabien
Directrice de l'EAFC (ou son représentant)	ZAERCHER-KECK Véronique
Directeur du pôle 1 ^{er} degré de l'INSPÉ	HUSSON LAURENT
Directrice du pôle 2 nd degré de l'INSPÉ	SEVILLA Nathalie
Directeur du pôle DPPEN de l'INSPÉ	ROSSIGNON Jean-Paul
Coordonnateur pédagogique des parcours FS-TP 1 ^{er} degré et 2 nd degré	X
Enseignant ou enseignante de la formation	X

5) Équipe de formation

L'équipe de formation est constituée en premier lieu par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPÉ auxquels peut s'adjoindre tout collègue d'une autre composante de l'Université qui aurait les compétences et

l'appétence pour former un public de fonctionnaires-stagiaires de l'Éducation nationale.

L'équipe de formation s'appuiera sur les personnels de l'Éducation nationale, des enseignants devant élèves, membres des corps d'inspection ou spécialistes qui seront mis à disposition de la formation par le rectorat ou les DSDEN.

Il sera visé une proportion globale minimale d'un tiers d'enseignements assurés par des intervenants professionnels pour les deux parcours, avec une proportion plus grande pour le parcours « Entrée dans le métier » à destination des fonctionnaires-stagiaires mi-temps.

Proportion d'heures assurées en parcours de formation FS-MT par :

- des enseignants de l'université : 67 %
- des intervenants professionnels : 33 %

Proportion d'heures assurées en parcours de formation FS-TP par :

- des enseignants de l'université : 10 %
- des intervenants professionnels : 90 %

6) Évaluation des enseignements par les stagiaires

L'évaluation des enseignements est considérée comme particulièrement importante afin d'améliorer et adapter la formation aux besoins des professionnels en fonction de leur contexte.

Un questionnaire anonyme en ligne sera proposé à chaque étudiant des parcours de formation afin qu'il puisse évaluer la formation (y compris les modalités d'évaluation) et formuler des propositions. Chaque groupe de stagiaires désignera un délégué. En fin de formation, le/la responsable de la formation s'entretiendra avec les délégués.

Le jury se constituera en conseil de perfectionnement et analysera les résultats des évaluations pour inscrire la formation dans une logique d'amélioration continue de la formation.

7) Modèle économique – explicitation des notices financières

7.1 Effectifs prévisionnels

À cette heure, il est difficile d'estimer les effectifs qui seront à former à la rentrée 2022 en Lorraine.

Ces effectifs dépendent notamment du ratio sur les lauréats des concours entre les détenteurs et les non-détenteurs d'un master MEEF. Ils dépendent aussi en 2nd degré des règles d'affectation au national des lauréats, règles liées entre autres aux besoins des académies et à l'éventuelle participation au mouvement après titularisation.

Pour avoir une idée de la charge, on peut s'appuyer sur les effectifs des années passées (l'année 2021-2022 ne peut être prise en compte car il s'agit d'une année de transition) en estimant les effectifs qui auraient été soit FS-MT soit FS-TP dans le nouveau cadre.

Ainsi, pour les années passées :

- en 1^{er} degré, on dénombrerait 28% de FS-MT et 72% FS-TP ; ces chiffres sont donnés en pourcentage car il faut les ramener au nombre de places au concours en 2022, concours qui est académique ;
- en 2nd degré, on dénombrerait 94 FS-MT et 190 FS-TP ;
- en encadrement éducatif (CPE), les effectifs sont variables d'une année sur l'autre et de quelques unités.

En 1^{er} degré, avec environ 270 postes au concours, quelques indicateurs permettent d'estimer à la rentrée 2022 une répartition de l'ordre de 30% de FS-MT et 70% de FS-TP. La variation étant faible par rapport à notre expérience, nous prendrons les chiffres en découlant, **soit 80 FS-MT et 190 FS-TP en 1^{er} degré.**

En 2nd degré, un premier calibrage académique prévoit environ 180 FS-MT (38%, dont 13 CPE) et 110 FS-TP (62%, dont 8 CPE). Ce calibrage a été fait à partir de données nationales s'appuyant sur les nombres de postes mis au concours, or ils ne seront pas tous pourvus, et d'une hypothèse de répartition au final inverse de ce que l'on observe en Lorraine (62% FS-MT et 38% FS-TP) entre les lauréats qui disposent d'un master MEEF et ceux qui n'en disposent pas.

Si l'académie de Nancy-Metz redevient une académie qui forme plus de stagiaires qu'elle n'en a besoin, situation d'avant 2013, on peut estimer que les nombres de stagiaires se répartiront sur des valeurs intermédiaires. On retiendra donc une prévision de **140 FS-MT et de 150 FS-TP en 2nd degré et CPE.**

Les effectifs seront définis précisément lorsque seront connus les résultats des concours et des affectations des fonctionnaires-stagiaires dans l'académie. Les chiffres devraient être connus fin juillet.

7.2 Coût de la formation

Des seuils de dédoublement sont définis pour une fourchette de 15-20 fonctionnaires-stagiaires par groupe. Cela conduit à des groupes comportant environ 17 personnes selon l'effectif de base à partager.

S'agissant d'une formation professionnelle demandant un accompagnement et une adaptation, nous prévoyons un accompagnement de 5 hTD par FS-MT et 1 hTD par FS-TP.

Le volume de formation est fixé à 250 hTD annuelles pour les FS-MT et 60 hTD (10 jours) pour les FS-TP.

Le pilotage est estimé à 2,5 % de l'ensemble.

Ainsi le parcours de formation FS-MT menant au DIU consomme **4443 hTD**, dont 33% faites en vacation par des personnels de l'éducation nationale et le parcours de formation FS-TP menant au certificat consomme **1576 hTD** dont 90% sont faites en vacation par des personnels de l'Éducation nationale.

7.3 Financement fléché par le MENJ

La lettre en annexe du 2 mai 2022 des ministres MENJS et MESRI instaure un financement, dépendant des effectifs de FS-MT et de FS-TP, estimé à 25,5 M€ au national. Une première enveloppe de 8,5 M€ versée en 2022 couvrira le tiers d'année jusqu'à la fin 2022.

Pour une université, le financement de base correspondrait à 1600 € par FS-MT, 384 €³ par FS-TP et 243 € d'inscription par fonctionnaire-stagiaire. Il est envisagé que la somme versée soit ajustée en fonction des caractéristiques de taille des INSPÉ sans que l'on connaisse encore la clé de répartition.

Soit une subvention annuelle de :

- **405 460,00 €** pour le parcours de formation FS-MT
- **213 180,00 €** pour le parcours de formation FS-TP.

7.4 Apport du rectorat et des DSDEN

On peut estimer les apports de l'académie à 33% du volume d'enseignement pour la formation FS-MT et 90% pour la formation FS-TP.

Soit un apport en hTD valorisé comme des vacations à hauteur de :

- **86 200,80 €** pour le parcours de formation FS-MT
- **30 634,80 €** pour le parcours de formation FS-TP.

Dès à présent, 7 professeurs formateurs académiques (PFA) supplémentaires ont été recrutés. Ils apporteront chacun 1/6^{ème} à 1/5^{ème} de leur service à la formation initiale des enseignants.

Les éventuelles variations du taux d'intervention des personnels de l'Éducation nationale se compenseront dans le cadre de l'équation générale qui inclura cette nouvelle formation et qui équilibre les apports des partenaires au projet porté par l'INSPÉ : les apports de l'Académie à la formation initiale des enseignants et les apports de l'INSPÉ à la formation continue sont équilibrés.

Comme l'arrêté du 18 juin 2014 le demande, les parcours de formation sont constitués à partir d'une offre de formation conçue par l'INSPÉ en lien avec le rectorat d'académie. Il a été décidé de plus que le pilotage du parcours de formation FS-MT serait piloté est mis en œuvre par l'INSPÉ alors que le parcours de formation FS-TP serait piloté et mis en œuvre par l'EAF⁴. Ainsi le coût environné de la fonction soutien du parcours FS-TP est à considérer comme un apport de l'Académie au projet commun à hauteur de **190 348,45 €**.

7.5 Apports en moyens délégués

Depuis la réforme de 2013, les ministères spécifient bien que la formation des fonctionnaires-stagiaires relève de la formation initiale (voir notamment l'intitulé de l'arrêté du 18 juin 2014). À ce titre les étudiants et étudiants-fonctionnaires-stagiaires sont comptés depuis lors dans les effectifs d'étudiants en formation initiale à l'Université et leur formation est comptée en moyens délégués.

On peut ainsi estimer les moyens délégués actuels affectés la formation des fonctionnaires stagiaires mi-temps et des fonctionnaires-stagiaires temps pleins.

On dénombre actuellement un volume horaire de 3900 h au bénéfice de la formation initiale des FS-MT 1^{er} et 2nd

³ Au prorata des 60 h de formation du parcours FS-TP par rapport aux 250 h du parcours FS-MT : $1600 \times 60 / 250 = 384$ h

⁴ École académique de formation continue

degré. La participation des personnels de l'Éducation nationale se fait à hauteur de 33%. En s'appuyant sur les données de la notice financière, cela correspond à un apport de **1 119 727,30 €**.

Un volume de 250 h est dévolu à la formation initiale des FS-TP, en 2nd degré uniquement pour les fonctionnaires-stagiaires disposant d'une expérience significative. La participation des personnels de l'Éducation nationale se fait à hauteur de 90%. Cela correspond à un apport de **56 716,42 €**.

Il est retenu que l'évolution de la formation des fonctionnaires-stagiaires ne doit pas consommer plus de moyens délégués qu'actuellement.

7.6 Extrait des notices financières

❖ DIU « Professeurs et CPE – Entrée dans le métier »

Les différentes données ont été introduites dans la notice financière, elles conduisent à un coût de la formation de **1 275 652,15 €**

Les recettes sont constituées de :

- la subvention ministérielle **405 460,00 €**
- l'apport académique en hTD **86 200,80 €**
- l'apport actuel en moyens délégués **1 119 727,30 €**

Le solde entre recettes et dépenses et positif de **335 735,95 €**

❖ Certificat « Professeurs et CPE – Approfondissement et consolidation »

Les différentes données ont été introduites dans la notice financière, elles conduisent à un coût de la formation de **453 354,97 €**

Les recettes sont constituées de :

- la subvention ministérielle **213 180,00 €**
- l'apport académique en hTD **30 634,80 €**
- l'apport académique sur la fonction soutien **190 348,45 €**
- l'apport actuel en moyens délégués **56 716,42 €**

Le solde entre recettes et dépenses et positif de **37 524,70 €**

ANNEXE 1 : notice financière du DIU

DIU "Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier"			
<i>Collégium Interface</i>			
INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION			
		Coût total de la formation	1 275 652,15
		dont masse salariale enseignant	642 835,66
		Coût horaire moyen de la formation	287,12
		dont masse salariale enseignant	144,69
Masse salariale du personnel enseignant			
	Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation
	ENSEIGNANT UL	186,98	2 977
	VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80	1 466
	CONSTRUCTUEL ÉTUDIANT	21,61	
	<i>Ensemble</i>		4 443
			642 835,66
Dépenses spécifiques à la formation			
	Nature de dépenses		Montant
	Missions		
	Matériel spécifique à la formation		
	Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue, D714-60		
	Autres (préciser)		
	<i>Ensemble des coûts directs</i>		0,00
Coût total de la formation			
	Masse salariale		642 835,66
	Dépenses spécifiques et directes		0,00
	Coûts environnés - soutien		535 603,65
	Coûts environnés - support		97 212,84
	<i>Coût réel de la formation</i>		1 275 652,15
Coût moyen par étudiant			
		Effectifs attendus	220
		Coût moyende référence / étudiant	5 798,42 €
Recettes		Montant	Tarif de la formation par apprenant
	Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	- €	
	Recettes provenant des subventions publiques (État, Région, ...)		
	Subvention fléchée DGESCO	405 460,00 €	0,00 €
	Apport rectorat-DSDEN	86 200,80 €	
	Moyens délégués	1 119 727,30 €	
	Autres recettes 'étudiants, ...)	- €	
	RECETTES PRÉVISIONNELLES	1 611 388,10 €	
	MARGE PRÉVISIONNELLE	335 735,95 €	

ANNEXE 2 : notice financière du Certificat

Certification "Professeurs et CPE stagiaires - Approfondissement et consolidation"			
<i>Collégium Interface</i>			
INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION			
		Coût total de la formation	453 354,97
		dont masse salariale enseignant	228 458,00
		Coût horaire moyen de la formation	287,12
		dont masse salariale enseignant	144,69
Masse salariale du personnel enseignant			
Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANT UL	186,98	1 058	197 823,20
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80	521	30 634,80
CONSTRUCTUEL ÉTUDIANT	21,61		0,00
<i>Ensemble</i>		1 579	228 458,00
Dépenses spécifiques à la formation			
Nature de dépenses			Montant
Missions			
Matériel spécifique à la formation			
Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue, D714-60			
Autres (préciser)			
<i>Ensemble des coûts directs</i>			0,00
Coût total de la formation			
Masse salariale			228 458,00
Dépenses spécifiques et directes			0,00
Coûts environnés - soutien			190 348,45
Coûts environnés - support			34 548,52
		<i>Coût réel de la formation</i>	453 354,97
Coût moyen par étudiant			
		Effectifs attendus	340
		Coût moyenne référence / étudiant	1 333,40 €
Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant	
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	- €		
Recettes provenant des subventions publiques (État, Région, ...)			
	Subvention fléchée DGESCO	213 180,00 €	0,00 €
	Apport rectorat-DSDEN	220 983,25 €	
	Moyens délégués	56 716,42 €	
Autres recettes 'étudiants, ...)	- €		
RECETTES PRÉVISIONNELLES	490 879,67 €		
MARGE PRÉVISIONNELLE	37 524,70 €		

ANNEXE 3 : arrêté du 18 juin 2014

Arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

Dernière mise à jour des données de ce texte : 08 juillet 2019

NOR : MENH1411678A

JORF n°0146 du 26 juin 2014

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 625-1 et L. 721-2 ;
Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2012-1477 du 27 décembre 2012 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement dans certains corps enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »,
Arrête :

Article 1

Modifié par Arrêté du 4 février 2022 - art. 1

Les modalités d'organisation de la formation initiale des fonctionnaires stagiaires appartenant aux corps des conseillers principaux d'éducation, des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel sont fixées par le présent arrêté.

Ces fonctionnaires stagiaires bénéficient d'un parcours de formation adapté prenant en compte les parcours académique et professionnel antérieurs selon les modalités définies à l'article 2 du présent arrêté et tel que précisé dans le tableau qui lui est annexé.

Pendant la période de stage, les fonctionnaires stagiaires sont soumis aux obligations réglementaires de service applicables aux membres des corps d'accueil.

Les fonctionnaires stagiaires dont le parcours de formation relève de dispositifs de formation liés à l'alternance tels que prévus à la présente annexe bénéficient d'aménagements de leurs obligations de service susmentionnées selon les orientations fixées par le ministère chargé de l'éducation.

NOTA :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 4 février 2022 (NOR : MENH2138986A), ces dispositions entent en vigueur à compter du 1er septembre 2022 et s'appliquent aux fonctionnaires stagiaires, lauréats d'un concours organisé au titre de l'année 2022.

Article 2

Modifié par Arrêté du 4 février 2022 - art. 1

Le parcours de formation adapté est défini par une commission académique présidée par le recteur d'académie ou son représentant, en fonction des orientations définies aux alinéas suivants et du référentiel de formation annexé à l'arrêté du 27 août 2013 susvisé. Le recteur d'académie fixe la composition de cette commission. Le directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) ou son représentant, en est membre de droit.

Le parcours de formation adapté tient compte, conformément à l'annexe du présent arrêté, du parcours académique et professionnel antérieur et des besoins du stagiaire identifiés grâce à un diagnostic partagé qui peut s'appuyer sur des tests de positionnement.

Il est constitué à partir d'une offre de formation conçue par l'INSPE en lien avec le rectorat d'académie.

Pour les parcours effectués en alternance, l'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur les compétences du référentiel de formation annexé à l'arrêté du 27 août 2013 susvisé. Cette offre s'appuie notamment sur des enseignements d'une ou plusieurs unités d'enseignement relevant d'un master “ métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ”. Elle tient compte des spécificités liées aux missions et conditions d'exercice des professeurs de lycée professionnel.

S'ils ne sont pas titulaires d'un master MEEF, les fonctionnaires stagiaires reçoivent une formation initiale à la laïcité et aux valeurs de la République conformément à l'arrêté du 16 juillet 2021 susvisé ainsi qu'à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, conformément à l'arrêté du 25 novembre 2020 susvisé. Cette formation intègre également la formation relative à l'égalité filles-garçons conformément aux orientations définies par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.

Dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonctions, le stagiaire est informé des modalités de formation initiale dont il bénéficiera pendant la période de son stage.

La commission académique arrête le parcours de formation adapté ainsi que, lorsque la formation n'est pas en alternance, le crédit de jours de formation correspondant. Ce crédit de jours de formation donne lieu à allègement du service d'enseignement du stagiaire.

NOTA :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 4 février 2022 (NOR : MENH2138986A), ces dispositions entent en vigueur à compter du 1er septembre 2022 et s'appliquent aux fonctionnaires stagiaires, lauréats d'un concours organisé au titre de l'année 2022.

Article 2-1

Modifié par Arrêté du 4 février 2022 - art. 1

À l'issue de la formation, la commission académique mentionnée à l'article 2 définit, le cas échéant, des dispositifs de formation visant la consolidation des compétences professionnelles des fonctionnaires au cours des trois années qui suivent la titularisation.

NOTA :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 4 février 2022 (NOR : MENH2138986A), ces dispositions entent en vigueur à compter du 1er septembre 2022 et s'appliquent aux fonctionnaires stagiaires, lauréats d'un concours organisé au titre de l'année 2022.

Article 3-1

Modifié par Arrêté du 4 février 2022 - art. 1

Conformément aux articles R. 263-1 à R. 264-19 du code de l'éducation, les vice-recteurs de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie exercent les pouvoirs conférés par le présent arrêté aux recteurs d'académie.

NOTA :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 4 février 2022 (NOR : MENH2138986A), ces dispositions entent en vigueur à compter du 1er septembre 2022 et s'appliquent aux fonctionnaires stagiaires, lauréats d'un concours organisé au titre de l'année 2022.

Article 3-2

Création ARRÊTÉ du 9 juillet 2015 - art. 2

En ce qui concerne les professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française, les dispositions du présent arrêté sont applicables aux lauréats des concours organisés à compter de la session 2016 nommés professeurs des écoles stagiaires.

Article 4

La directrice générale des ressources humaines, la directrice générale de l'enseignement scolaire, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Modifié par Arrêté du 4 février 2022 - art.

Personnels concernés	Exemple	Identification des besoins de formation	Contenu et modalité de parcours
1° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, titulaires d'un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Lauréat de concours titulaires d'un master MEEF mention 1er degré, second degré, encadrement éducatif ou pratiques et ingénierie de formation	A) Pour les stagiaires disposant d'une expérience en responsabilité en milieu scolaire : Définition du parcours d'approfondissement Tutorat B) Pour les autres stagiaires : Définition du parcours de consolidation Tutorat	Crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique
2° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires titulaires d'un autre master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'éducation nationale que ceux mentionnés au 1° de la présente annexe ;	Lauréat de concours titulaires d'un master dans une spécialité correspondant à une discipline d'enseignement de l'enseignement scolaire ou master dans une autre spécialité	Définition du parcours d'adaptation Tutorat	Dispositifs de formation liés à l'alternance dont didactique et pédagogie
3° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, dont la nomination n'est pas conditionnée à la détention d'un master ;	Parent de 3 enfants, sportif de haut niveau, professeur de lycée professionnel, concours internes (y compris enseignant ex PE devenu professeur du second degré et inversement), 3ème concours	Définition du parcours d'adaptation Mise à niveau disciplinaire le cas échéant Proposition le cas échéant d'une validation des acquis Tutorat	Dispositifs de formation liés à l'alternance dont didactique et pédagogie
4° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires remplissant les conditions fixées au 1° ou au 2° ou au 3° de la présente annexe qui possèdent une expérience professionnelle d'enseignement ou dans des fonctions d'éducation, résultant de l'exercice, dans la discipline de leur recrutement, des fonctions dévolues aux membres des corps de personnels enseignants et d'éducation pendant une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire ;	Professeur contractuel dans la discipline de recrutement qui remplit la condition d'ancienneté exigée	Définition du parcours d'approfondissement Proposition le cas échéant d'une validation des acquis Tutorat	Crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique
5° Personnels titulaires d'un corps du second degré détachés dans le corps des professeurs des écoles ou inversement	Professeurs certifiés détachés dans le corps des professeurs des écoles ou professeurs des écoles détachés dans le corps des professeurs certifiés	Définition du parcours d'approfondissement Suivi par un maître formateur ou un formateur académique selon le corps d'appartenance Tutorat	Crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique

<p>6° Les autres personnels déjà titulaires d'un corps de catégorie A détachés dans les corps de personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public ;</p>		<p>Définition d'un parcours d'adaptation Suivi par un maître formateur ou un formateur académique selon le corps d'appartenance Proposition le cas échéant d'une validation des acquis Tutorat</p>	<p>Dispositifs de formation liés à l'alternance dont didactique et pédagogie</p>
---	--	---	--

NOTA

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 4 février 2022 (NOR : MENH2138986A), ces dispositions entent en vigueur à compter du 1er septembre 2022 et s'appliquent aux fonctionnaires stagiaires, lauréats d'un concours organisé au titre de l'année 2022.

Fait le 18 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale des ressources humaines,

C. Gaudy

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

F. Robine

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

S. Bonnafous

ANNEXE 4 : fiche DGRH sur la formation initiale statutaire des professeurs stagiaires

DGRH B

La formation initiale statutaire des professeurs stagiaires

La réforme de la place du concours, qui est désormais placé en fin de M2, conduit à ce que les lauréats soient titulaires d'un master lors de leur nomination en qualité de stagiaire et n'aient donc plus à l'obtenir pendant leur année de formation initiale.

La présente fiche rappelle la situation des stagiaires avant et après la réforme de la formation initiale et aborde les impacts de la réforme sur l'affectation des stagiaires 2022 ainsi que sur la formation et son coût, avec la question de l'évolution du modèle économique des INSPE.

1. Situation des stagiaires après la réforme sur la formation initiale (cf. annexe 1 - tableau comparatif)

A noter que l'arrêté du 4 février 2022 a modifié l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de la formation initiale des enseignants stagiaires (publié au JO du 17 février 2022).

A partir de la rentrée scolaire 2022, les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires titulaires d'un master disciplinaire ou dont la nomination n'est pas conditionnée à la détention d'un master, suivent des dispositifs de formation en alternance, avec **un temps de service de 50%**. Pour ces parcours en **alternance**, l'offre de formation s'appuie notamment sur des enseignements d'une ou plusieurs unités d'enseignement relevant du master MEEF.

En revanche, les stagiaires titulaires d'un master MEEF et ceux possédant une expérience professionnelle d'enseignement au moins égale à un an et demi ou déjà titulaires d'un corps du premier ou second degré, bénéficient **d'un crédit de 10 à 20 jours de formation** qui donne lieu à allègement de leur service d'enseignement.

2. Impacts de la réforme de la formation initiale

Le calibrage des stagiaires

Précédemment les lauréats étaient affectés :

- Au barème pour les titulaires d'un M2 ;
- Maintenus dans leur académie de concours (contractuels avec 18 mois d'ancienneté, ex titulaires), soit affectés selon d'autres modalités (ATER doctorants, détachements etc.) ;
- Maintenus dans l'académie de concours au titre du continuum de formation.

Avec la réforme le continuum ne trouve plus à s'appliquer puisque les lauréats du concours seront tous titulaires du M2.

Dès lors les lauréats titulaires d'un master (disciplinaire ou MEEF) seront affectés au barème à la rentrée scolaire 2022.

Un groupe de travail avec les académies va être rapidement constitué pour mesurer les avantages et les inconvénients d'une solution qui pourrait conduire à réexaminer la participation obligatoire au mouvement à la titularisation.

En parallèle la DGRH engagera des échanges avec les organisations syndicales sur cette question.

Le modèle économique des INSPE

La réforme du concours et celle de la formation initiale des professeurs stagiaires a conduit les INSPE à soulever la question du modèle économique des INSPE

Un groupe de travail DGESCO / DGESIP / DGRH / R-INSPE et France Universités se réunit la semaine prochaine pour identifier les évolutions ayant un impact sur le modèle économique des INSPE.

Ces travaux devront également déterminer les modalités d'inscription des fonctionnaires stagiaires en INSPE sachant que les lauréats bénéficieront soit d'un crédit de jours de formation (10 à 20 jours), soit d'une formation en alternance.

3. Autorisation d'absence pour les épreuves des concours

Afin d'harmoniser la situation des étudiants en master MEEF il conviendra de les exonérer de 2 jours de présence dans l'école ou l'établissement, les libérant sur la semaine précédant les épreuves écrites, ainsi que de 2 jours les libérant sur la semaine précédant les épreuves orales. Soit au total 4 jours d'autorisation d'absence équivalant à deux semaines.

ANNEXE 5 : lettre des ministres du MENJS et du MESRI sur le financement



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget et des politiques éducatives territoriales
Sous-direction des programmes budgétaires
DGESCO B1
Affaire suivie par :
Valérie RAINAUD
Tél : 01 55 55 13 74
Mél : valerie.rainaud@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations
Département des formations de cycles master et doctorat
DGESIP A1-3
n°DGESIP-D2022-004441
Affaire suivie par :
Juliette DUBOSCQ
Tél : 01 55 55 15 26
Mél : juliette.duboscq@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le 02 mai 2022

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

à

Monsieur le président de France Universités,
Madame la vice-présidente de France Universités,
Monsieur le vice-président de France Universités,

Objet : financement de l'année de titularisation des professeurs et personnels d'éducation stagiaires 2022-2023

La réforme de la formation des professeurs prévoit désormais l'organisation des concours de recrutement à la fin de la seconde année de master. A la rentrée 2022, deux populations de lauréats poursuivront donc une formation dans leur académie d'affectation :

- les lauréats issus du master MEEF et anciens contractuels bénéficieront d'un volume annuel de formation de 10 à 20 jours ;
- les lauréats non issus du master MEEF exerceront à mi-temps et poursuivront leur formation pour acquérir les compétences attendues et définies dans le cadre de l'arrêté de 2013.

Pour chaque fonctionnaire stagiaire, une commission académique placée sous l'autorité du recteur définit en début d'année scolaire le contenu de la formation le plus adapté compte tenu du parcours antérieur.

En vue de la rentrée 2022 et de l'année 2023 qui verront la mise en œuvre de ces dispositifs de formation, les directions générales concernées des deux ministères (DGESIP, DGRH et DGESCO) ont entrepris à vos côtés d'apprécier le plus précisément possible le surcoût engendré par la réforme.

Concernant les stagiaires non issus d'un master MEEF, l'hypothèse retenue est celle du financement d'une demi-année de master, à partir du coût annuel le plus haut observé ces dernières années (3 200 €), soit 1 600 € pour un semestre.

.../...

CPI : Monsieur le président du réseau INSPE

L'hypothèse de financement intègre par ailleurs les frais d'inscription et la prise en charge, entre 10 et 20 jours, des stagiaires à temps plein.

Ce montant, appliqué à la répartition théorique des stagiaires entre MEEF et non MEEF, aboutit pour 2022, à un montant prévisionnel de 8,5 M€ correspondant à un tiers d'année.

Nous pouvons donc d'ores et déjà vous assurer qu'un financement à cette hauteur vous sera accordé pour la fin de gestion de l'année 2022 afin de permettre la prise en charge de l'entrée en formation.

Pour le PLF 2023, une demande budgétaire sera portée conjointement par la DGESIP et la DGESCO sur la même base de calcul. Le niveau définitif des moyens alloués sera confirmé à l'issue des travaux de préparation du PLF 2023.

Ce montant sera révisé chaque année en fonction du nombre de stagiaires et de leur répartition.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier de votre rôle dans la formation des enseignants et des personnels d'éducation, y compris sur le volet statutaire, et vous remercions tout particulièrement de votre implication dans la mise en place de cette réforme.

Pour la ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle


Anne-Sophie BARTHEZ

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY